



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



SOMMAIRE

Edito	3
Qui sommes nous ?	4
Chiffres clés	5
Faits marquants	6
Revue de presse	7
Nos missions	8
Pôle juridique	11
Pôle formation et prévention	27
Pôle emploi	33
Femmes Agées Victimes de violence	36
Accompagnement à la parentalité	38
La reconstruction par le sport	39
Financements et dépenses	40
Remerciements	43



“Une année de résilience”

Catherine Lesterpt Présidente du CIDFF de Paris

2025 : une année marquée par une situation internationale violente et peu ouverte aux droits humains et plus particulièrement aux droits des femmes ; une montée de l'extrême droite et des discours masculinistes qui remettent en cause l'égalité ; une politique publique en manque de boussole stratégique ; un budget qui n'arrive pas à être voté et un dépassement inquiétant des agendas de versement des subventions ; une crainte de l'avenir pour les associations de terrain du fait des baisses de subventions.

2025 : une année aussi marquée par une revendication forte des femmes à ne plus subir des violences sexistes et sexuelles au travail, à la maison, dans l'enfance, aux âges matures... Un procès historique où Gisèle Pélicot a demandé avec courage et dignité la publicité des débats pour que « la honte change de camp ».

2025 : une année douloureuse pour la direction du CIDFF, pour le conseil d'administration et pour les salarié·e·s de l'association, due au manque quasi total de visibilité des engagements financiers de l'Etat. Une trésorerie qui se réduit au fur et à mesure des mois et une impossibilité à honorer l'accord sur la prime dite Ségur qui prévoit une revalorisation salariale à toutes et tous les salarié·e·s du CIDFF.

2025 : une année où la qualité des accompagnements du CIDFF auprès des femmes sans emploi a été récompensée sous la forme de prix (Fondation RATP ; Fondation FACE...) au cours de laquelle se sont noués de nouveaux partenariats avec des entreprises, représentant des débouchés variés et valorisants vers l'emploi pour des femmes ayant vécu des violences.

2025 : une année qui a montré la force d'appartenir au réseau des CIDFF et qui a permis d'obtenir à la fois le versement de la compensation de la prime dite Ségur mais aussi la sécurisation des crédits de plusieurs ministères.

2025 : est une année de résilience car notre association a su, par son collectif d'élue·e·s et par sa solidarité avec la direction du CIDFF, mais également l'ensemble de l'équipe salariée, surmonter les moments de découragement et d'inquiétude. Elle a non seulement préservé ses acquis mais elle a initié de nouveaux défis, notamment avec le projet Femmes âgées victimes de violences au sein du couple (FAV). Celui-ci a été officiellement lancé le 10 juin 2025 à la Mairie de Paris.

Ce projet se déploiera à Paris et bénéficiera déjà d'un soutien important de nombreux partenaires comme la Ville de Paris, initialement 14 mairies d'arrondissements, le conseil régional d'Île de France, la Direction générale de la cohésion sociale, l'Agence Régionale de Santé, AG2R la Mondiale...

Ce rebond s'est également matérialisé par le renforcement de la direction du CIDFF avec le recrutement d'une directrice adjointe. La complexité de l'année 2025, la charge de travail et les perspectives encore incertaines des années à venir ont rendu indispensable un binôme à la tête de notre association.

Rassurée sur son budget et dotée d'une équipe salariée à la fois compétente et très impliquée sur ses missions, notre association est en capacité de procéder à l'adoption d'une nouvelle feuille de route 2026-2031.

Après trois ans, dans un contexte particulièrement difficile, nous pouvons retenir que nous avons intensifié le partenariat avec les institutions responsables de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes ; assuré la rentrée de nouveaux crédits ; ouvert de nouvelles permanences ; développé l'offre de formation avec un catalogue étoffé ; renforcé le service emploi et noué des partenariats avec des entreprises.

La nouvelle feuille de route 2026-2031 fera l'objet d'un travail collectif au sein du Conseil d'Administration à partir de septembre 2026. Elle fixera le cap pour les années à venir, en tenant compte de la forte implication du CIDFF au sein des travaux de la Fédération Nationale et de la Fédération Régionale. En effet, la forte activité du CIDFF de Paris dans le domaine des violences faites aux femmes nous oblige à l'exemplarité et à l'innovation.

Nous fêtons en 2026 les 20 ans d'existence du CIDFF de Paris. De beaux projets sont déjà en route. Mais ils ne pourront se réaliser qu'avec le soutien de tous nos partenaires, notamment financiers.

Je voudrais terminer mon propos en remerciant, au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration l'équipe salariée pour son travail remarquable auprès des femmes, des différents publics rencontrés et sa participation active au développement du CIDFF de Paris et de son rayonnement.

Le CIDFF de Paris - un acteur central de la lutte contre les violences faites aux femmes

Crée en 2006, le CIDFF de Paris fait partie du premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France regroupant 98 CIDFF et piloté par la Fédération Nationale des CIDFF.

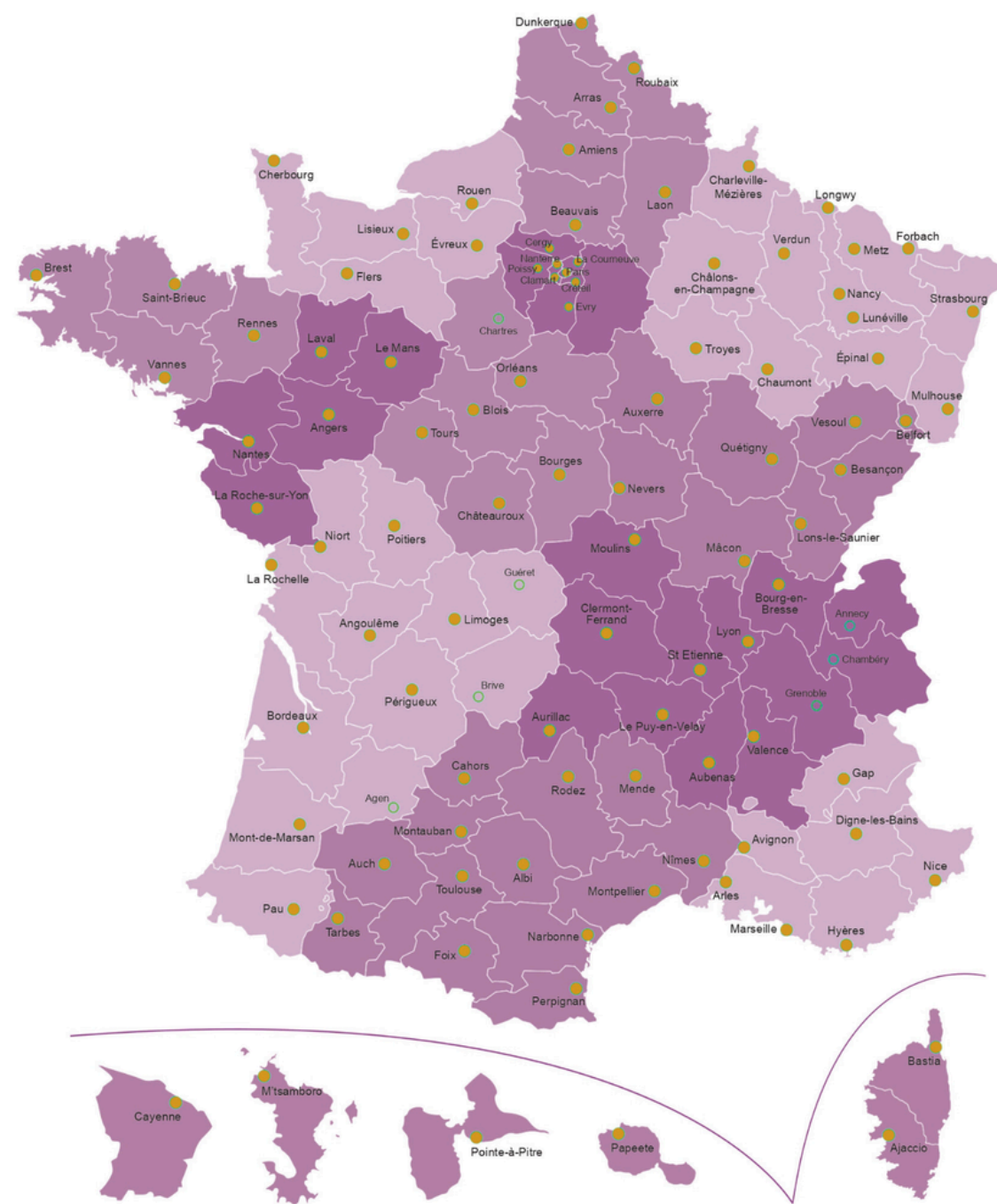
Les CIDFF – Centres d'information sur les droits des femmes et des familles – informent et accompagnent les femmes partout en France pour favoriser leur accès aux droits et leur insertion socio-économique.

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général et bénéficient d'un agrément de l'État qui s'inscrit dans le code de l'action social et des familles.

Le CIDFF de Paris bénéficie d'un puissant maillage territorial au service de l'égalité.

Pour se faire, les 8 CIDFF Franciliens sont regroupés en Fédération Régionale des CIDFF - Île-de-France et développe des actions commune interdépartementale afin de répondre à l'ensemble des besoins du territoire avec 392 permanences et un dispositif innovant d'aller-vers les publics : le Van Info Femmes

Fédération des CIDFF



Nos principes d'action

- **Rendre les femmes actrices de leur autonomie personnelle, professionnelle et sociale,**
- **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,**
- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles,**
- **Accueillir chaque femme en tenant compte des spécificités de son parcours et lui proposer un accompagnement global.**

De par ces principes, les CIDFF s'inscrivent dans une démarche féministe.

Le CIDFF de Paris occupe une place essentielle dans la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes à Paris. Fort de son histoire, de son expertise reconnue et de son implantation territoriale, il constitue aujourd'hui un acteur majeur du soutien aux personnes confrontées aux violences, notamment au sein du couple.

Le CIDFF de Paris développe un travail spécifique fondé sur la mise en œuvre d'un accompagnement global des victimes, intégrant à la fois l'écoute, l'information juridique, le soutien psychologique ainsi que l'accompagnement au retour à l'emploi et l'orientation vers les dispositifs adaptés.

Cette approche pluridisciplinaire permet de répondre de manière complète aux besoins des femmes victimes de violences, de favoriser leur accès effectif à leurs droits et de soutenir leur reconstruction ainsi que leur autonomie.

Par ailleurs, le CIDFF de Paris entretient des liens étroits avec le Parquet de Paris, les services de police et l'ensemble des institutions engagées dans la lutte contre les violences intrafamiliales en bénéficiant d'un agrément spécifique d'aide aux victimes délivré par le Ministère de la Justice

Son action s'inscrit pleinement dans les politiques publiques de protection des victimes et de prévention des violences au sein du couple.

Une approche globale et féministe

Le CIDFF de Paris développe une approche globale et féministe de l’accompagnement des femmes victimes de violences. Son intervention repose sur la prise en compte de l’ensemble des conséquences des violences – juridiques, psychologiques, économiques, professionnelles et sociales – afin de proposer un accompagnement adapté à chaque situation.

Cette approche féministe s’appuie sur la reconnaissance des violences faites aux femmes comme des violences systémiques liées aux inégalités entre les femmes et les hommes. Le CIDFF de Paris agit ainsi pour favoriser l’accès aux droits, l’autonomie des femmes et leur reconstruction, tout en inscrivant son action dans une démarche de prévention, de sensibilisation et de lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Une équipe pluridisciplinaire

L’équipe pluridisciplinaire du CIDFF de Paris est composée de professionnel·les qualifié·es garantissant un accompagnement global des femmes accueillies. Elle réunit six juristes, deux conseillères en insertion professionnelle, une secrétaire administrative d’accueil, une animatrice formation-prévention ainsi qu’une chargée de projet.

Les actions du CIDFF de Paris s’organisent autour de quatre pôles d’intervention : le pôle juridique, le pôle formation-prévention, le pôle emploi et le pôle Femmes Âgées Victimes (FAV). Ces missions sont coordonnées et encadrées par deux responsables de pôles, une directrice adjointe et une directrice, assurant la cohérence et la complémentarité des accompagnements proposés.

Nos missions

Ses missions s’inscrivent dans une approche fondée sur plusieurs principes : **aller-vers, écouter et accueillir, accompagner, former et autonomiser.**

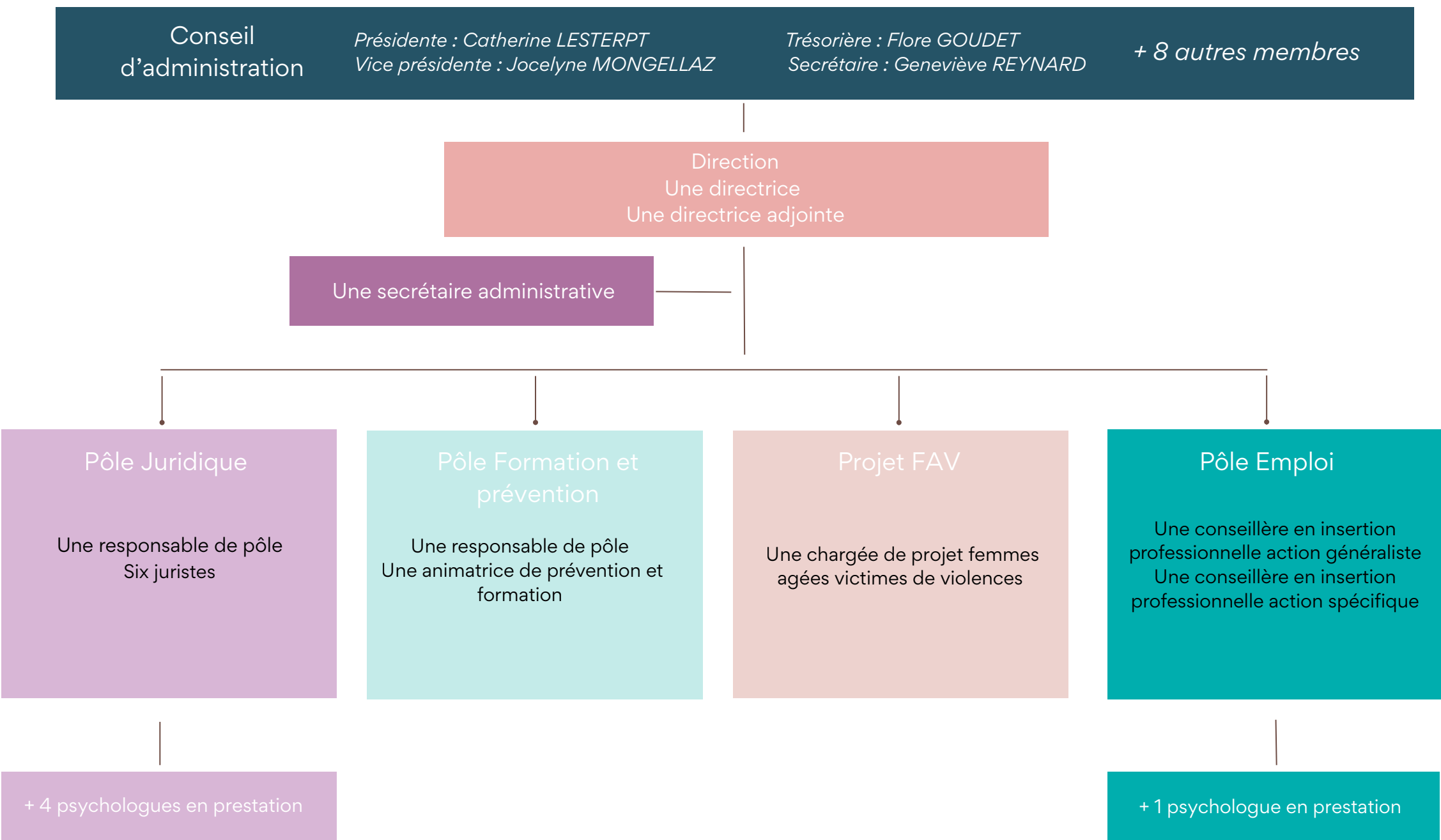
Le CIDFF de Paris mène un travail d’« **aller-vers** » afin de rendre effectif l’accès aux droits des femmes sur l’ensemble du territoire parisien, notamment auprès des publics les plus éloignés des dispositifs institutionnels. À travers ses permanences, ses actions partenariales et ses interventions de terrain, il favorise un accueil accessible, inconditionnel et de proximité.

Écouter et accueillir constituent le socle de l’intervention du CIDFF. Les professionnel·les proposent un espace d’écoute, d’information et d’orientation permettant aux femmes victimes de violences, de discriminations ou confrontées à des difficultés juridiques, professionnelles ou familiales d’être accompagnées dans le respect de leur parole et de leur rythme.

Le CIDFF **accompagne** les femmes de manière pluridisciplinaire en matière d’accès au droit, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d’insertion professionnelle, de parentalité, de santé et de citoyenneté en prenant en compte l’ensemble des conséquences des violences et des inégalités.

Le CIDFF développe également des actions de **formation et de sensibilisation** auprès des professionnel·les, des partenaires institutionnels, des établissements scolaires et des entreprises afin de promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes, prévenir les violences sexistes et sexuelles et lutter contre les discriminations.

Enfin, l’ensemble de ses missions poursuit un objectif central : favoriser **l’autonomie des femmes**, leur accès aux droits, leur indépendance économique et leur pouvoir d’agir.



CHIFFRES CLÉS

4 525

PRISES DE CONTACT
dont 84% de femmes

+ 15%

2 799

PERSONNES REÇUES
dont 93% de femmes

155

FEMMES ACCOMPAGNÉES
AU SEIN DU SERVICE EMPLOI

12 751

PERSONNES TOUCHÉES

8838 ENTRETIENS
17516 DEMANDES TRAITÉES
DONT 65% CONCERNENT DES
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

4 888

PERSONNES FORMÉES OU
SENSIBILISÉES POUR 163
ACTIONS

+ 75%

539

PROFESSIONNEL·LE·S
SENSIBILIS·E·ES AUX
VIOLENCES AU SEIN DU
COUPLE SUR LES FEMMES
ÂGÉES

FAITS MARQUANTS

CRÉATION D'UNE CELULE EXTERNALISÉE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



Le CIDFF de Paris et Sorbonne Université ont signé, en 2025, une convention portant sur la mise en place d'une **cellule externalisée d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles**.

Ce dispositif permet aux personnes qui la sollicitent - qu'il s'agisse des étudiant.es, personnel.les de l'université - de bénéficier d'une information adaptée, d'une prise en charge juridique, d'un soutien psychologique selon leurs besoins, ainsi que d'une orientation vers les dispositifs compétents (rédaction d'un signalement) par le CIDFF de Paris.



CRÉATION DU PROGRAMME MIMOSA : REMOBILISER POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En 2025, le CIDFF de Paris a contribué au lancement et au déploiement du programme **MIMOSA**, un projet innovant de remobilisation destiné aux femmes et minorités de genre particulièrement éloignées de l'emploi et des institutions.

Développé en partenariat avec **l'association Du Pain et des Roses et le CIDFF de Seine-Saint-Denis**, ce parcours collectif propose un accompagnement global associant ateliers d'art floral, apprentissage du français, accompagnement et élaboration d'un projet professionnel.

Pensé comme un véritable sas de remobilisation, MIMOSA permet aux participantes de **reprendre confiance en leurs capacités, de lever les freins à l'insertion et de construire progressivement leur avenir professionnel**.

Ce projet illustre l'engagement du CIDFF de Paris en faveur de l'autonomie économique des femmes et de l'égalité des chances, en proposant des réponses adaptées aux situations de précarité et d'isolement.

REVUE DE PRESSE

En 2025, le CIDFF de Paris a bénéficié d’une visibilité médiatique significative à travers plusieurs articles de presse consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enjeux de prévention des féminicides.

Le quotidien **Le Monde** a notamment consacré un article à la question des féminicides des femmes âgées, souvent invisibilisés dans les politiques publiques et le traitement médiatique des violences conjugales. Cet éclairage a permis de mettre en lumière les spécificités des violences subies par les femmes seniors, ainsi que les difficultés de repérage et d’accompagnement de ces situations.



Le 25 novembre, à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination des violences faites aux femmes, **le CIDFF de Paris** était présent lors de la remise du rapport **« À Vif »** consacré au traitement judiciaire des violences intrafamiliales.

Ce rapport a été remis au Garde des Sceaux par **Gwenola Joly-Coz et Éric Corbaux**, missionnés pour formuler des propositions visant à renforcer la réponse judiciaire face aux violences intrafamiliales.

La présence du CIDFF de Paris à cet événement témoigne de son engagement constant dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences conjugales aux côtés de la Fédération nationale des CIDFF.



NOS MISSIONS

Partie 2

Chiffres clés



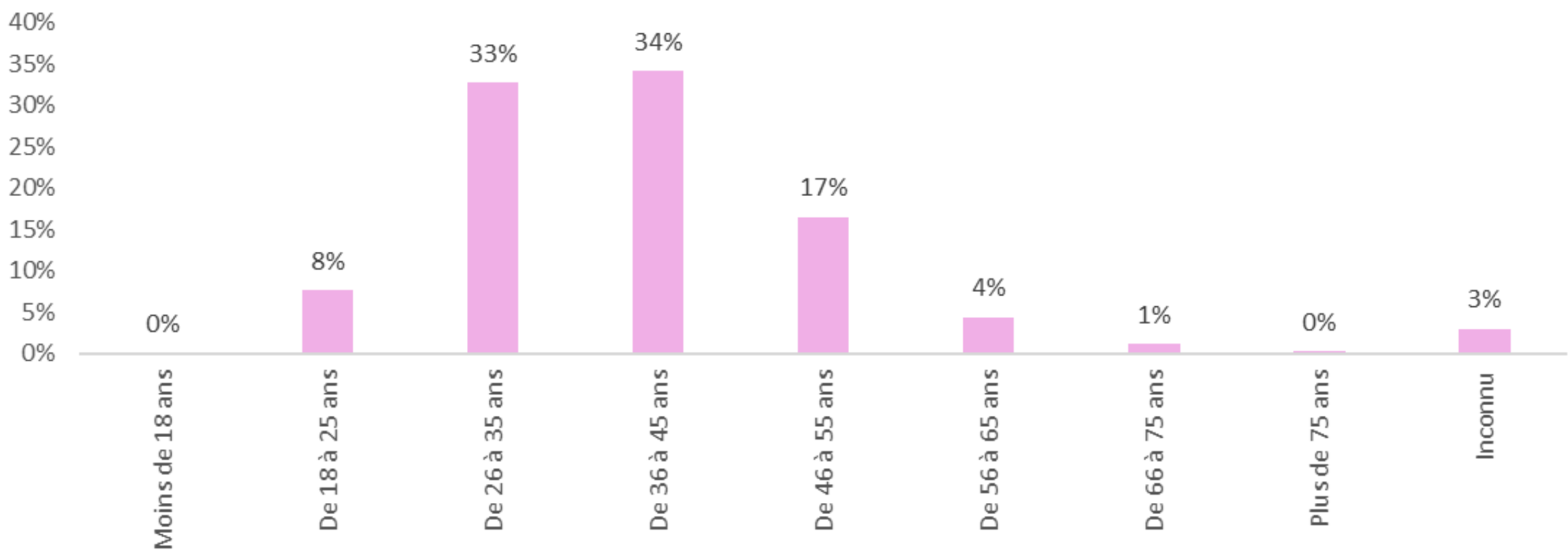
dont **93 %** des personnes
reçues sont des femmes

95 % des entretiens concernent
des personnes victimes de
violences ou discriminations

99% des personnes victimes reçues
sont des femmes

Tranches d'âge

Répartition des entretiens par tranche d'âge

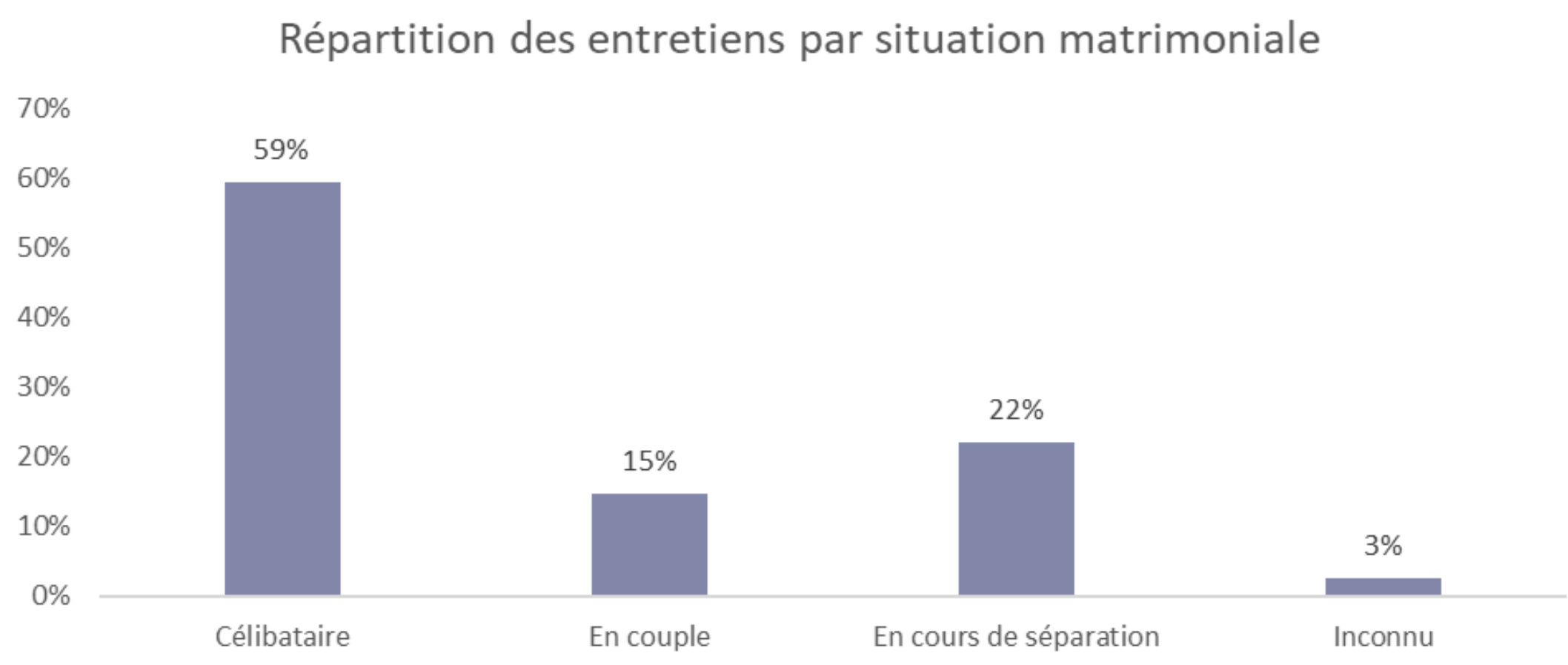


67% du public accueilli est âgé de 26 à 45 ans. La tranche des 36 à 45 ans est légèrement majoritaire avec 34 %, suivie de très près par les 26 à 35 ans avec 33 %.

Les personnes âgées de 46 à 55 ans représentent également une part notable avec 17 % des situations accompagnées. La tranche des 18 à 25 ans reste plus minoritaires (8 %), tandis que les publics seniors sont peu représentés : 4 % pour les 56 à 65 ans et seulement 1 % pour les 66 à 75 ans.

Dans l'ensemble, cette répartition par âge reste très proche de celle observée l'année précédente, ce qui témoigne d'une relative stabilité du public accueilli et de l'absence d'évolution majeure dans la composition des bénéficiaires.

Situation matrimoniale



En 2025, la méthode de comptage statistique a évolué : les catégories « séparé·e » et « seul·e », distinguées en 2024, ont été fusionnées dans une catégorie unique intitulée « célibataire ». Cette modification limite les comparaisons directes entre les deux années, mais permet néanmoins de dégager certaines tendances.

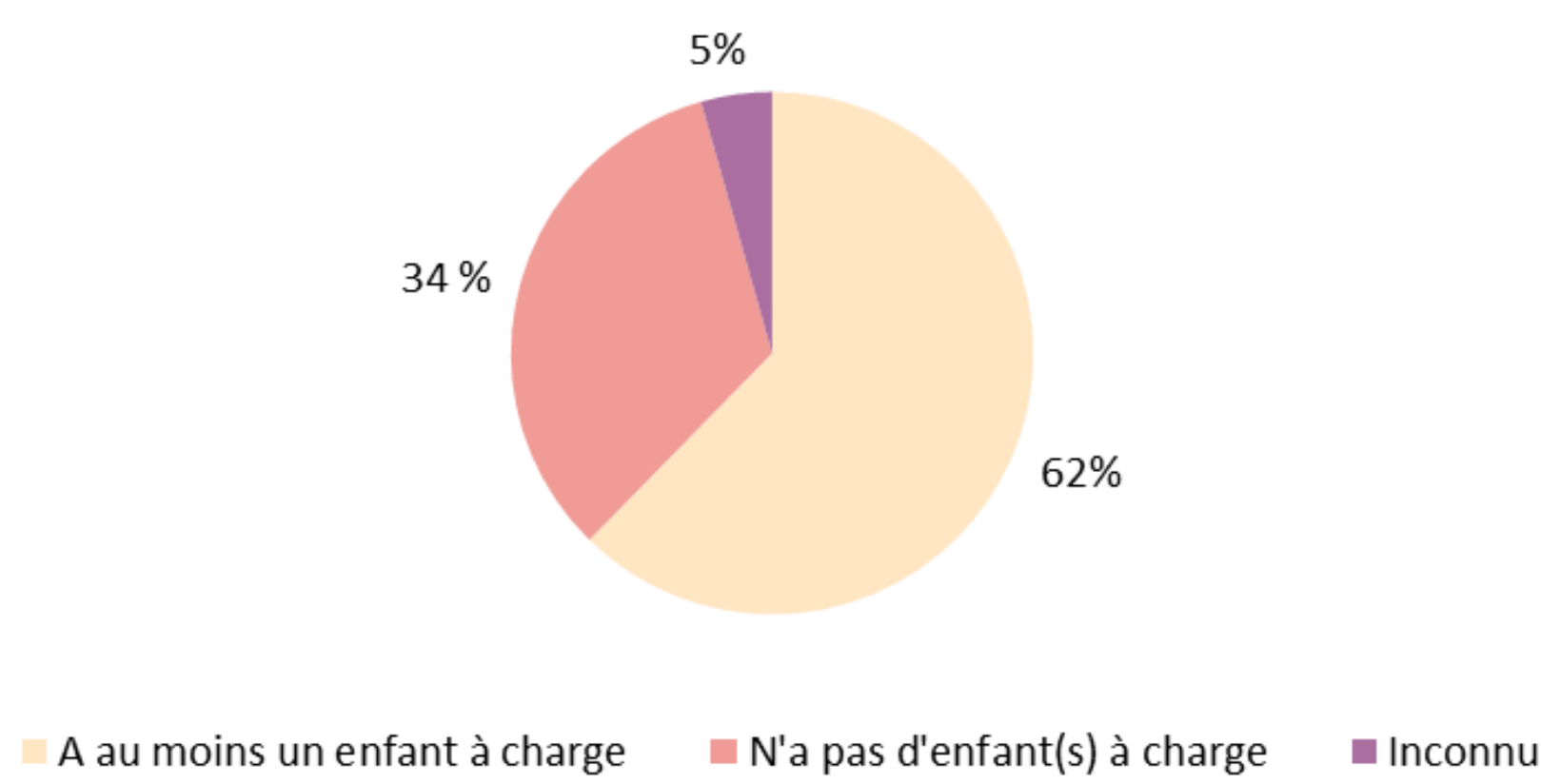
En 2024, les personnes se déclarant « séparé·es » ou « seul·es » constituaient déjà la très grande majorité du public accueilli. Cette tendance se confirme en 2025, puisque la catégorie « célibataire » représente à elle seule 59 % des situations recensées.

Par ailleurs, 22 % du public se considère en cours de séparation en 2025, contre 16 % en 2024, soit une hausse de 6 points.

Les personnes vivant en couple restent minoritaires dans les deux exercices. En 2025, elles représentent 15 % du public accueilli, une proportion relativement stable par rapport à 2024.

Composition familiale

Répartition des entretiens par situation parentale

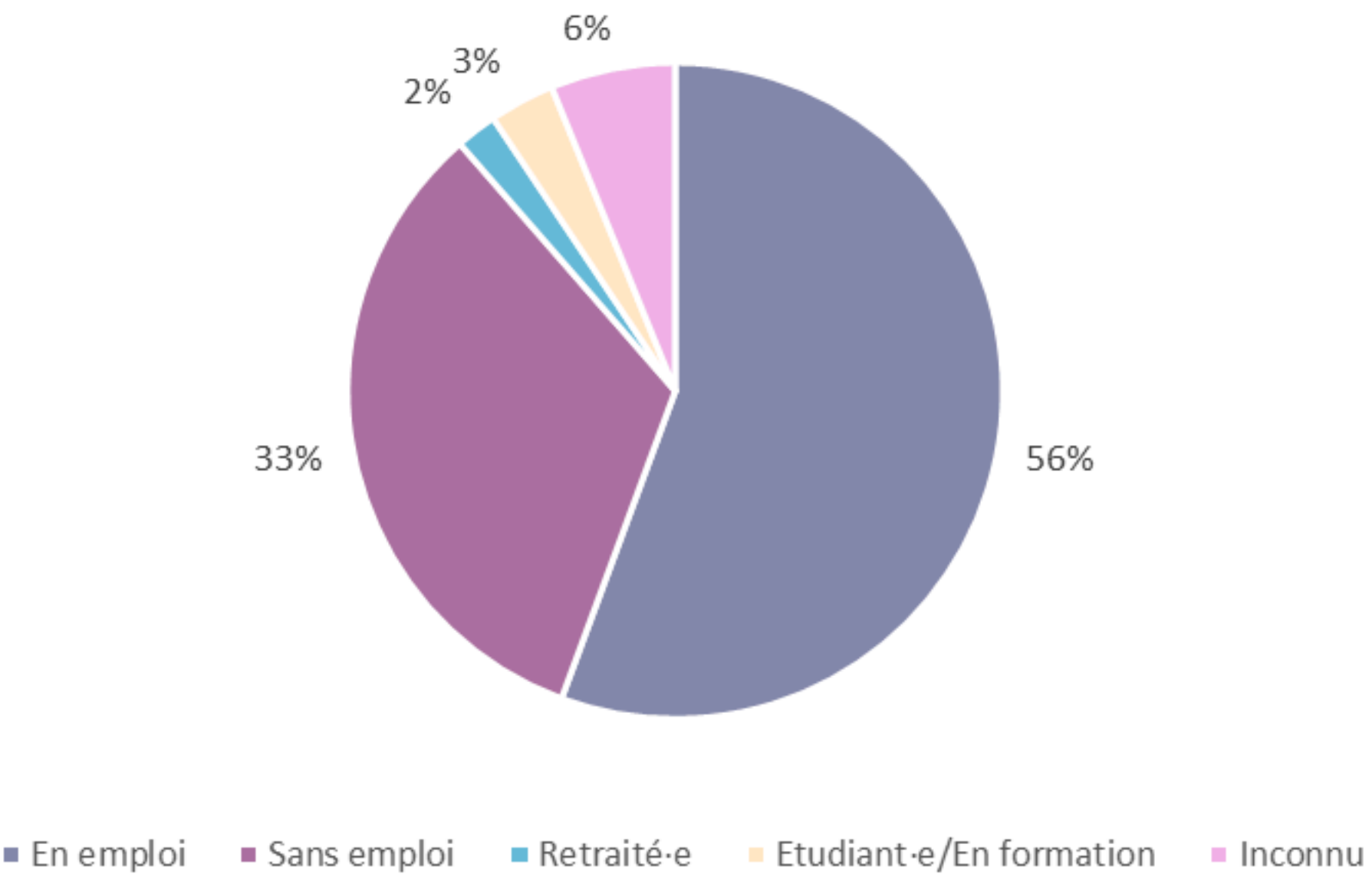


En 2025, la composition familiale des personnes reçues reste globalement similaire aux constats observés les années précédentes.

Ces chiffres confirment que la majorité du public reçu a au moins un enfant, dans des proportions relativement stables par rapport à 2024.

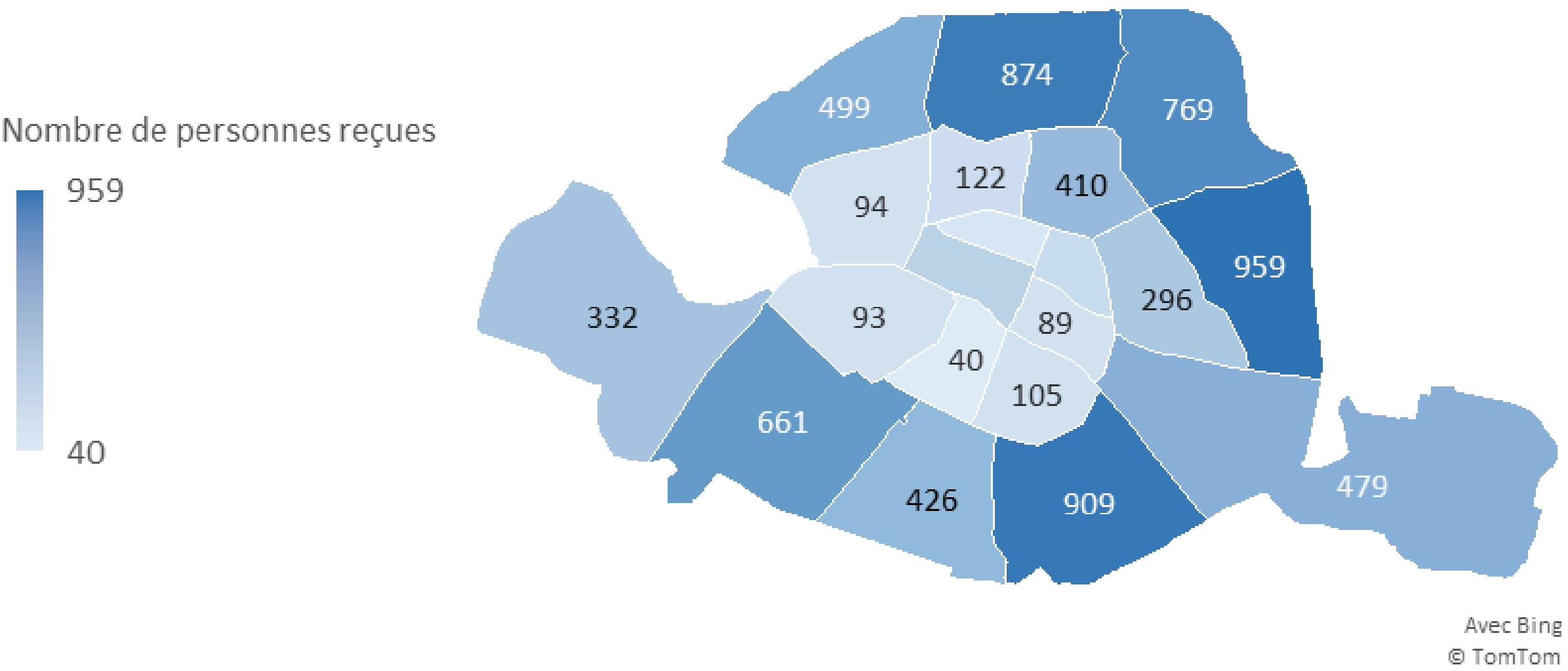
Situation professionnelle

Répartition des entretiens par situation professionnelle



Lieu d’habitation

Nombre de personnes reçues en 2025 par lieu d'habitation



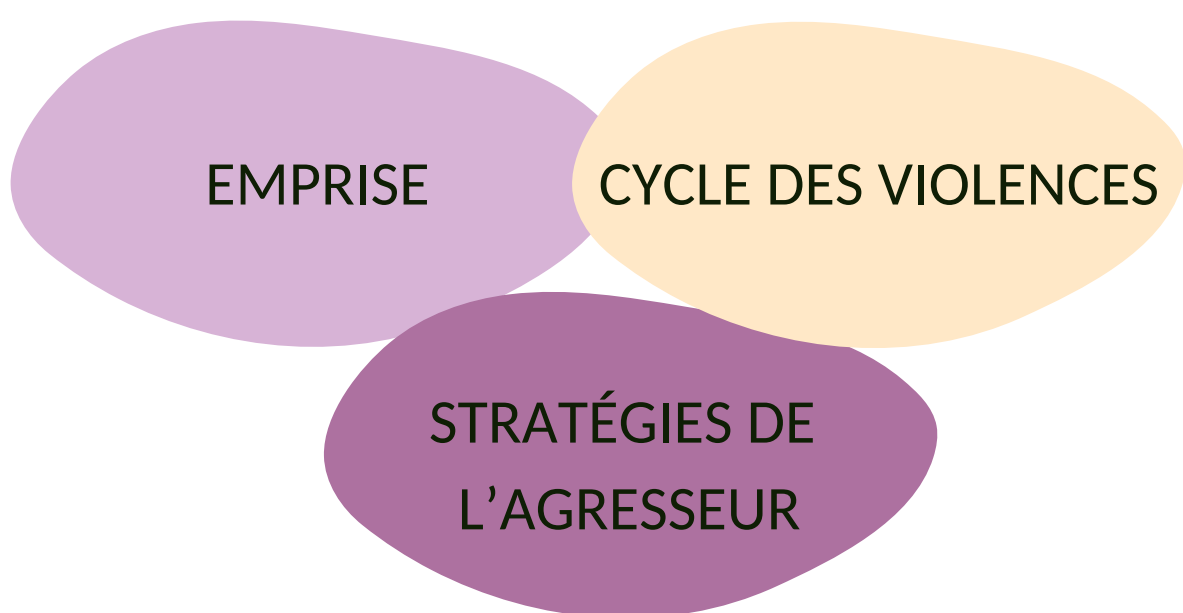
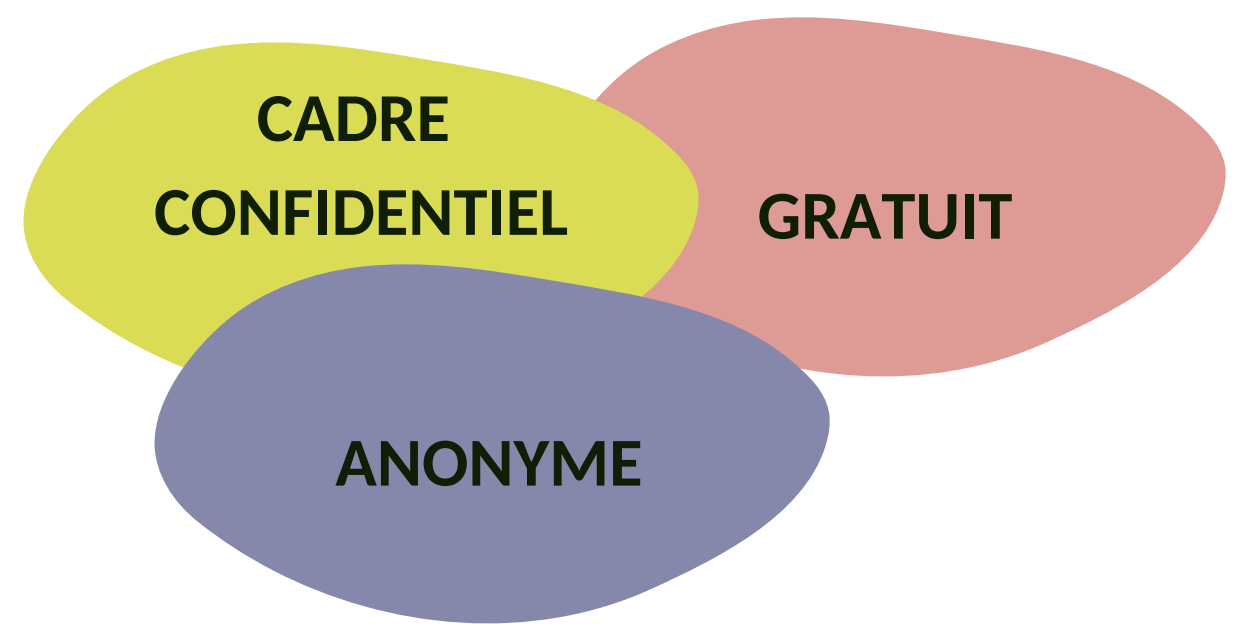
Les arrondissements comptant le plus grand nombre de personnes recensées selon leur lieu d’habitation sont les 20^e, 13^e et 18^e arrondissements. En 2024, le 13^e arrondissement était celui qui regroupait le plus de personnes accueillies.

L'ACCÈS AU DROIT

Conformément à la charte commune à tous les CIDFF, au cours des entretiens, la personne reçue bénéficie d'une approche globale de sa situation et de la construction, avec elle, d'une réponse individualisée.

L'accès au droit est dispensé dans les locaux du CIDFF de Paris ainsi que chez 12 partenaires répartis sur le territoire parisien. Ces permanences favorisent une démarche d'aller-vers et un accès facilité aux droits pour les publics accompagnés.

Le CIDFF de Paris est aujourd'hui pleinement identifié par ses partenaires comme une **structure ressource sur les questions de violences sexistes et sexuelles ainsi que de droit de la famille**. Les orientations réalisées par les professionnel·les partenaires facilitent ainsi la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.



Les juristes du CIDFF de Paris sont formé·es à repérer systématiquement les situations de violences, y compris lorsqu'elles émergent dans le cadre de problématiques liées au droit de la famille, lors des séparations par exemple. Les entretiens permettent alors aux victimes de mettre des mots sur les violences subies, de mieux comprendre les mécanismes d'emprise et d'être accompagnées dans la reconnaissance et l'exercice de leurs droits.

Le·la juriste apporte une aide à la victime pour formuler ses priorités, la sensibiliser aux violences et l'informer sur ses droits. Sur la question des violences, tous les aspects juridiques sont à envisager avec la personne.

Les juristes peuvent réorienter en interne sur les différents dispositifs de protection en fonction des éléments de danger de la situation.

DROIT DE LA FAMILLE

- Divorce / séparation
- Juge aux affaires familiales
- Filiation
- Pension alimentaire / Non paiement des pensions alimentaires
- Droit de visite et d'hébergement
- Autorité parentale
- Ordonnance de protection
- ...

DROIT PENAL VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

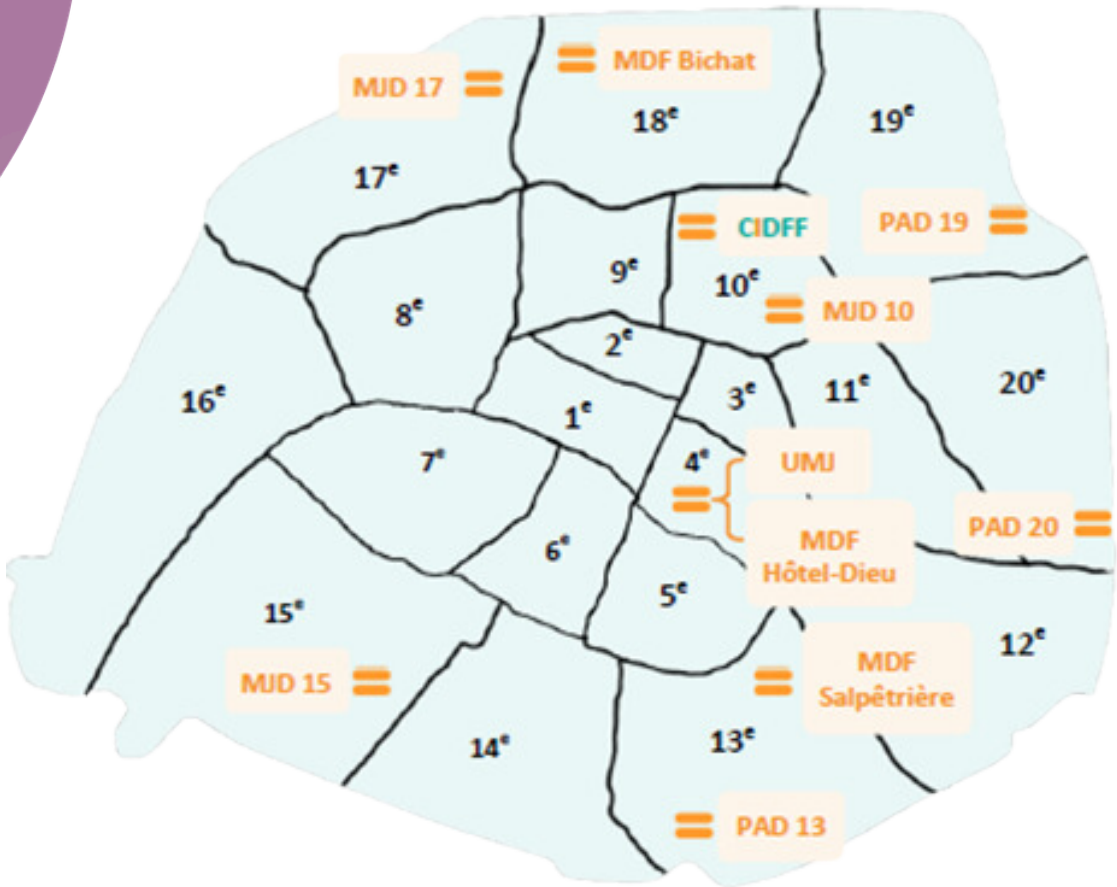
- Infraction pénale
- Circonstances aggravantes
- Dépôt de plainte
- Procédure pénale
- Interdiction de contact
- Non-respect des interdictions
- ...

L'accès au droit - chiffres clés



dont 740 au siège du
CIDFF de Paris

dont 2 096 en permanences
extérieures

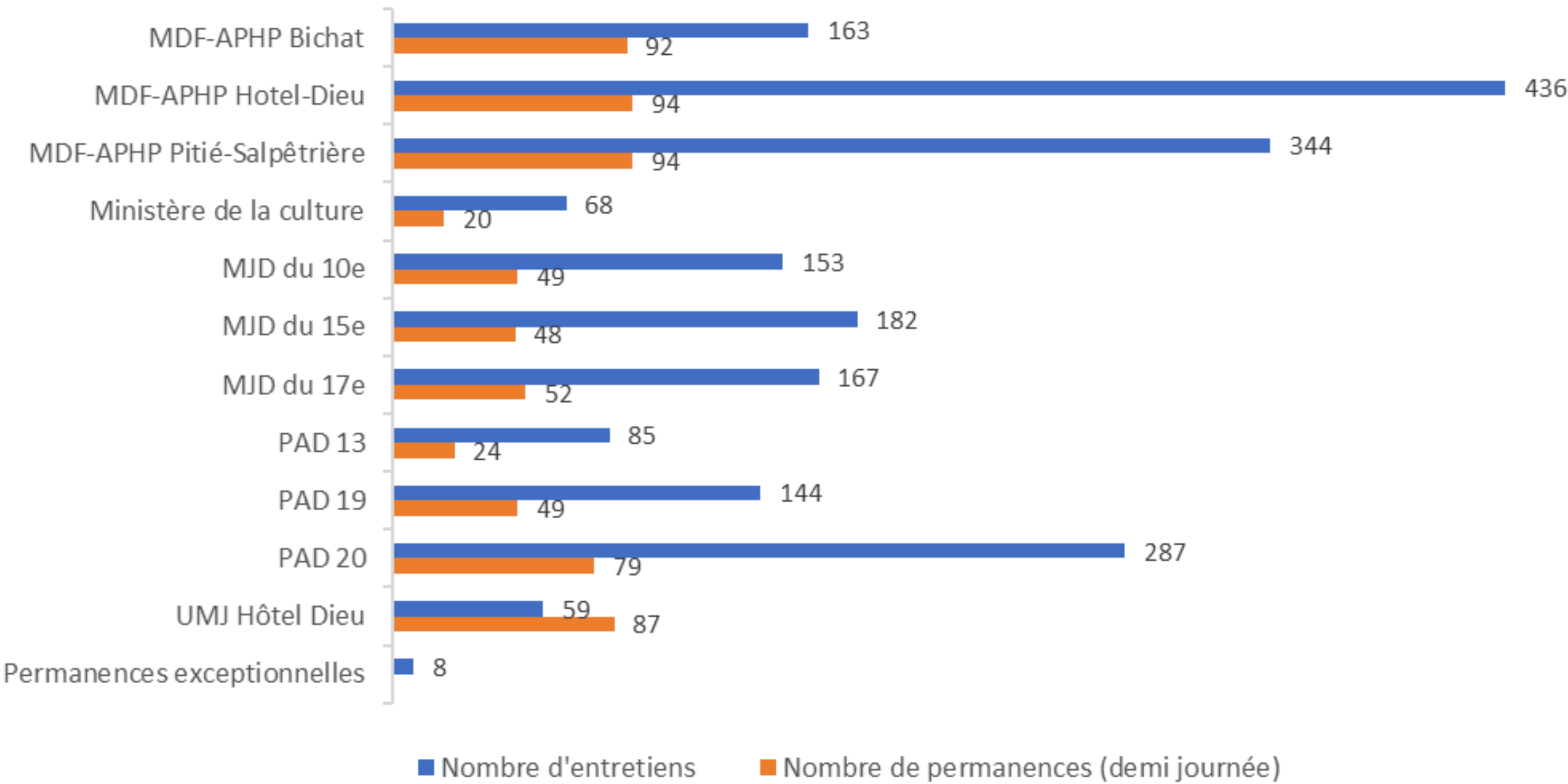


+ Ministère de la Culture
+ Sorbonne Université

En 2025, le CIDFF de Paris a assuré des permanences auprès de 12 partenaires :

- 3 Maisons de Justice et du Droit (MJD)
- 3 Points d'Accès au Droit (PAD)
- 3 Maisons des Femmes
- le ministère de la Culture,
- l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ)
- Sorbonne Université.

Fréquentation des permanences d'accès au droit chez les partenaires



DISPOSITIFS DE PROTECTION

Ordonnance de protection

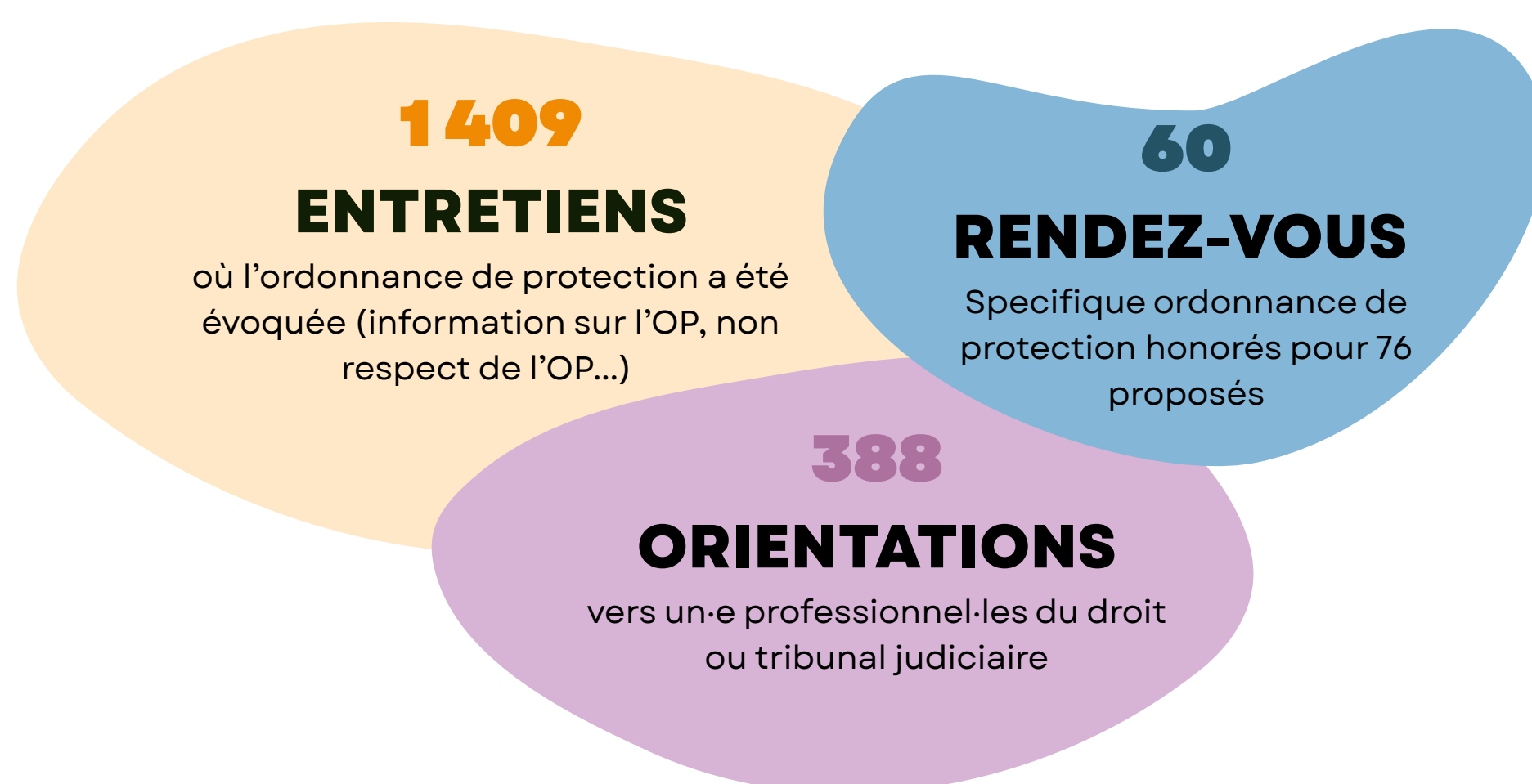
L'ordonnance de protection vise à protéger les victimes de violences conjugales (couple ou ex-couple) et les victimes de mariages forcés.

Il s'agit d'une décision civile rendue par un·e juge aux affaires familiales, qui par une même décision peut prononcer des mesures de protection comme une interdiction de contact, une interdiction de paraître dans certains lieux ainsi que des mesures relatives aux enfants et à l'attribution du logement et le cas échéant des mesures de nature financière.

La·le juge aux affaires familiales a un délai de 6 jours pour délivrer ou non l'ordonnance de protection. C'est donc une décision rendue en urgence. Elle est délivrée pour une durée maximale de 12 mois et peut être prolongée dans certains cas.

Le CIDFF de Paris est signataire d'une convention locale avec le tribunal judiciaire de Paris favorisant la mise en œuvre de l'ordonnance de protection qui permet aux partenaires d'orienter vers le CIDFF de Paris les personnes qui seraient intéressées par cette mesure.

Ces personnes se verront proposer un rendez-vous qui permet, en plus d'informer sur la procédure relative à l'ordonnance de protection, d'apprécier l'opportunité d'une telle demande en aidant la personne victime au recensement des pièces nécessaires qu'elle pourrait mettre en avant pour rapporter la vraisemblance des violences et du danger actuel (plaintes ou procès-verbaux de renseignement judiciaire, certificats médicaux, attestations de témoins ou de professionnel·les, captures d'écran de sms, journal d'appels...)



En 2025, le CIDFF de Paris a enregistré 244 orientations dans le cadre de la convention OP, principalement adressées par les Brigades Locales de Protection des Familles (BLPF), contre 233 en 2024.

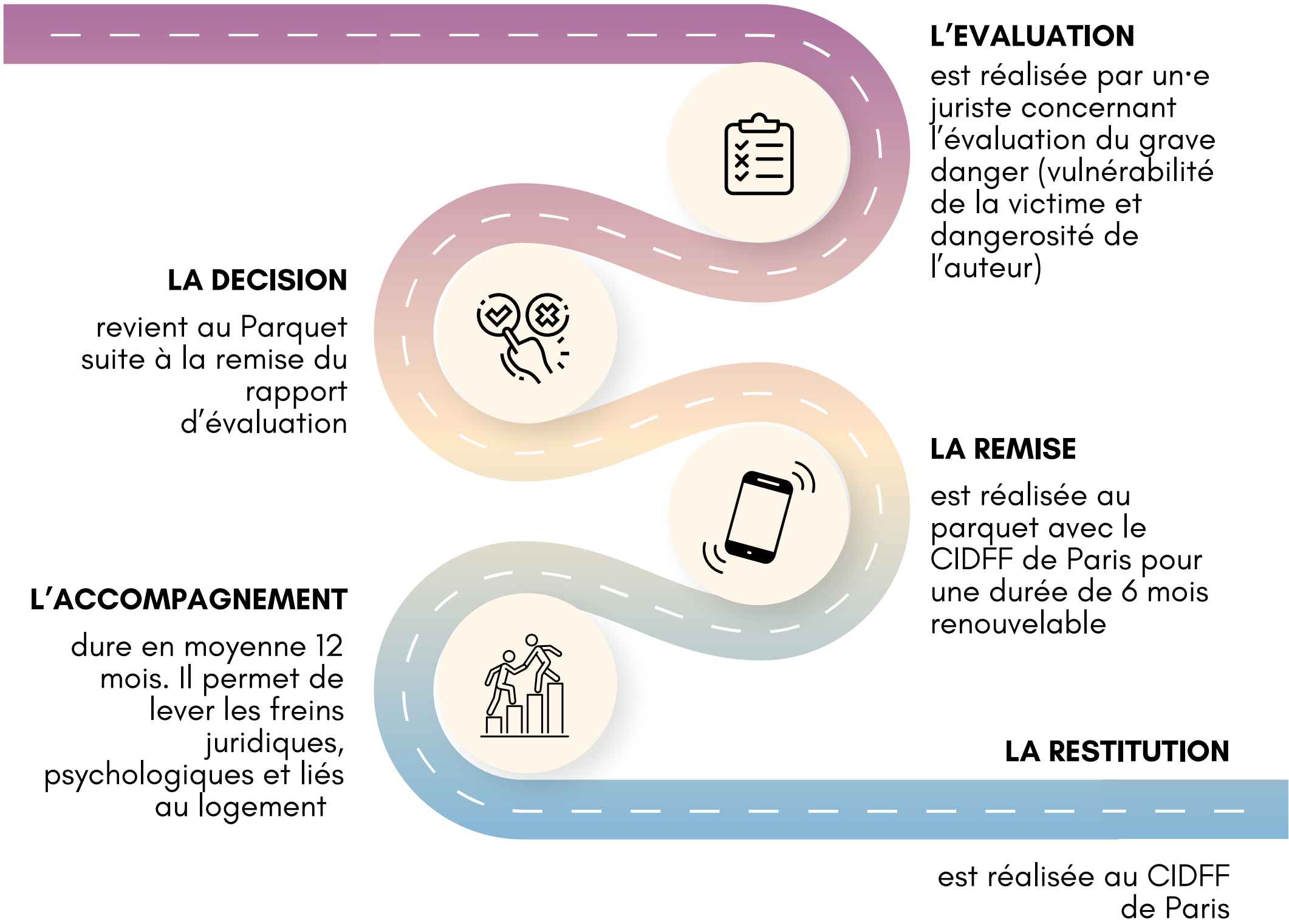
Les BLPF peuvent, lors du dépôt de plainte, informer les victimes de violences conjugales de l'existence de l'ordonnance de protection et leur proposer d'être contactées par le CIDFF de Paris afin de bénéficier d'une information juridique relative à ce dispositif. Ce partenariat permet ainsi de toucher des personnes qui ne se seraient pas spontanément engagées dans ces démarches, notamment par méconnaissance de leurs droits.

Dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD)

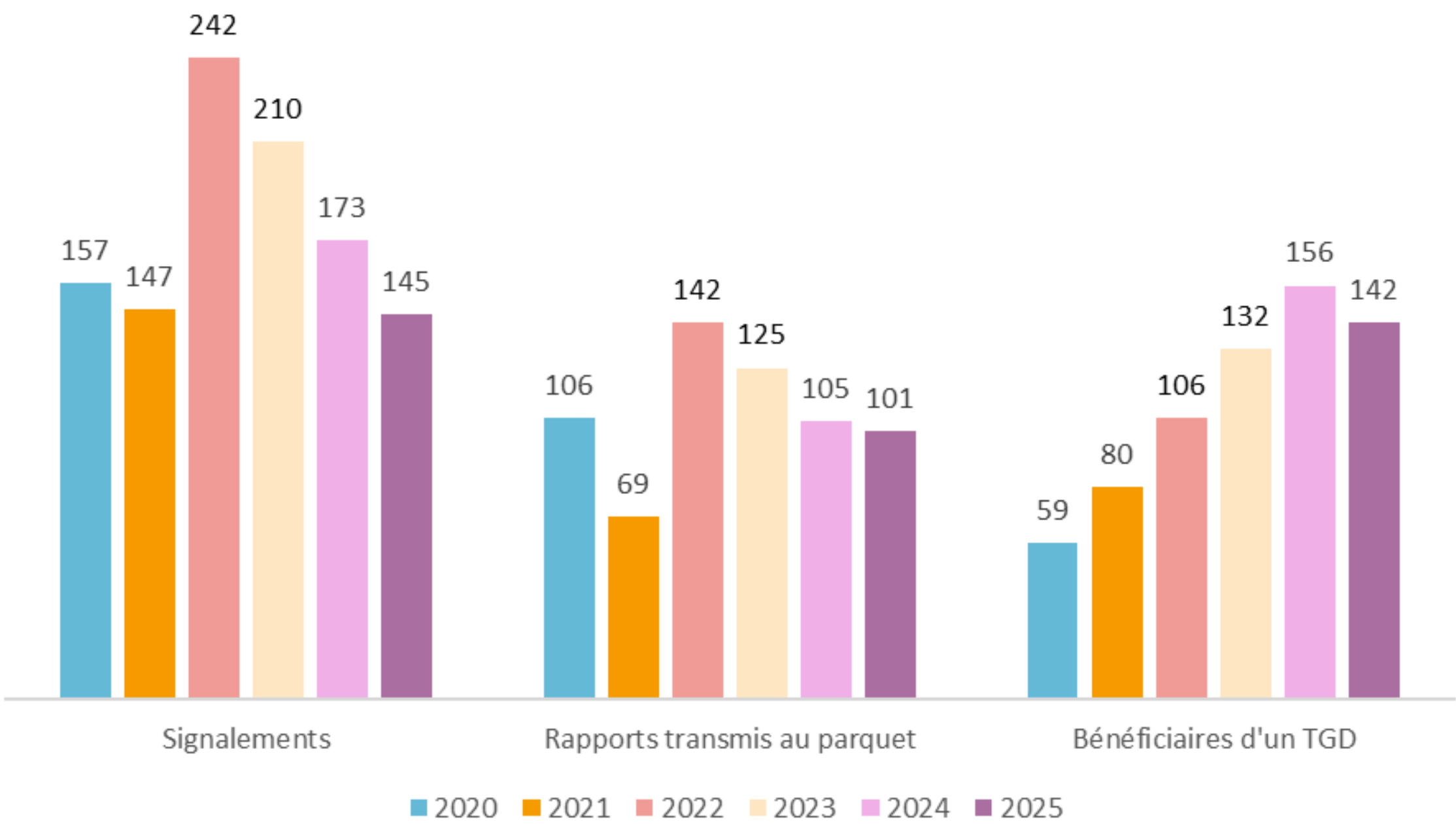
Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Ce service reçoit les appels et évalue la situation. Après l'analyse de celle-ci, le service de téléassistance, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif permet également la géolocalisation de la victime.

L'ORIGINE DES SIGNALEMENTS

Parquet, Commissariats, Associations, Professionnel.les droit, santé, social...



Evolution dispositif TGD entre 2020 et 2025



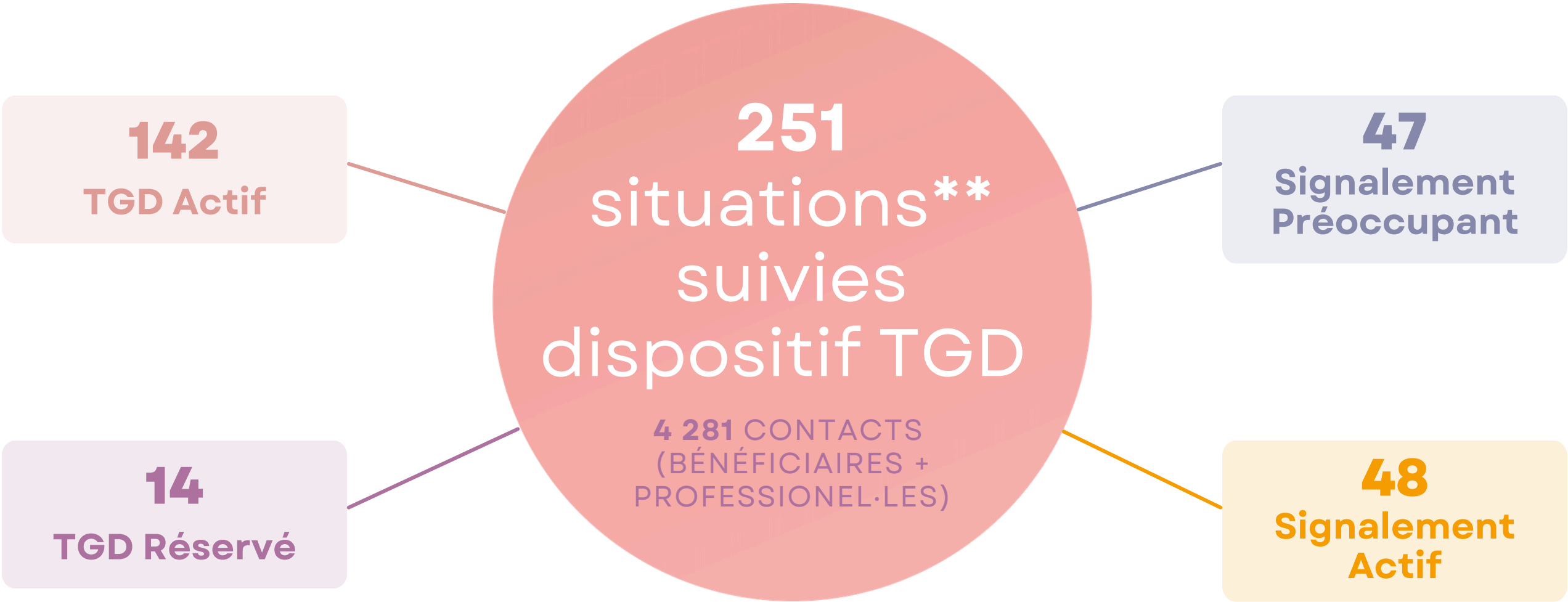
En 2025, le nombre de signalements TGD connaît une diminution, passant de 173 en 2024 à 145, soit une baisse de 28 signalements. Toutefois, cette évolution ne s’est pas traduite par une baisse équivalente du nombre d’évaluations réalisées dans le cadre du TGD. En effet, l’écart entre les signalements reçus et les rapports transmis au parquet s’est sensiblement réduit, passant de 68 à 44 situations, **ce qui témoigne d’une amélioration du traitement des signalements et d’une proportion plus importante de situations ayant effectivement fait l’objet d’une évaluation.**

Ainsi, malgré la diminution du nombre de signalements, le nombre de rapports transmis demeure globalement stable, passant de 105 en 2024 à 101 en 2025, soit un écart limité à 4 rapports.

L’écart entre le nombre de signalements et le nombre de rapports s’explique par différents motifs (31 situations*) :

- 12 rendez-vous d’évaluation non honorés ;
- 7 déménagements hors Paris au moment de la prise de rendez-vous ;
- 6 refus ;
- 5 situations pour lesquelles les personnes n’ont pu être jointes ;
- 1 situation ne relevant pas du critère de grave danger.

*Précision : le différentiel entre le nombre de signalement (145) et le nombre de rapports transmis (101) n’est pas de 44 mais bien de 31 situations car des signalements de 2025 seront traités début 2026.



**Précision : il ne s'agit pas de 251 femmes différentes dans la mesure où une personne peut avoir été suivie dans 2 catégories différentes dans l'année 2025.

Le dispositif de Téléprotection Grave Danger se décompose en 4 catégories de suivi :

- Les **TGD « actifs »** : personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d’un TGD.
- Les **TGD « réservés »** : personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d’un TGD mais dont l’auteur ou mis en cause est en détention (condamnation ou détention provisoire) pour une durée inférieure ou égale à 6 mois.
- Les **« signalements préoccupants »** :
 - Personne relevant du grave danger, ayant accepté de bénéficier d’un TGD mais dont l’auteur ou mis en cause est en détention (condamnation ou détention provisoire) pour une durée supérieure à 6 mois.
 - Personne dont la situation est particulièrement inquiétante mais pour laquelle les conditions ne sont pas réunies pour la remise immédiate d'un TGD et pour laquelle une mise en sécurité par le logement permettrait de sécuriser la situation.

- Les « **signalements actifs** » :
 - Personne où les conditions relatives au TGD sont réunies, acceptant un suivi mais refusant le TGD.
 - Personne ayant eu un TGD mais pour laquelle la personnalité de l’auteur ne permet pas le classement malgré la fin de l’interdiction de contact, dans une volonté de surveiller la situation.
 - Personne pour laquelle la durée des violences, les formes des violences ou encore la réaction de l’auteur face à la justice ne nous permettent pas complètement d’évaluer le grave danger.

En 2025, comme les années précédentes, la question du **relogement** des victimes est demeurée un enjeu majeur de leur mise en protection. **Le CIDFF de Paris a saisi à 33 reprises les services du Procureur**, contre 23 en 2024, afin d’alerter sur l’urgence de certaines situations nécessitant un appui dans le cadre des demandes de relogement des victimes.

Afin d’assurer un suivi des situations en cours, un **comité de pilotage** est organisé toutes les huit semaines avec différents partenaires :

- Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Paris (section P12) ;
- Le Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation (SPIP) ;
- L’application des peines ;
- Les Services de Police ;
- Allianz Assistance ;
- Orange ;
- Le Centre d’action sociale de la Ville de Paris ;
- La Direction du Logement et de l’Habitat (DLH).

Bracelet anti-rapprochement (BAR)

Le Bracelet anti-rapprochement vise à contrôler, par un dispositif de surveillance électronique mobile, l’interdiction faite à une personne surveillée de se rapprocher d’une autre personne, pour laquelle un péril physique imminent est constaté, afin d’éviter la commission ou la réitération de violences conjugales.

Parallèlement, la personne protégée se voit attribuer une unité mobile permettant de la géolocaliser, de la contacter et lui permettant également de joindre un téléopérateur.

Le dispositif du BAR permet à la personne protégée de bénéficier d’une zone de protection, composée d’une zone de pré-alerte et d’une zone d’alerte, au sein desquelles l’intrusion du porteur du BAR initie une action du téléopérateur puis au besoin, l’intervention des forces de l’ordre.



Le CIDFF de Paris s'engage, à la suite d'une saisine du Parquet ou du siège du Tribunal judiciaire, à évaluer la situation de la victime, recueillir son consentement à un tel dispositif, évaluer la faisabilité géographique et à suivre sa situation.

Une fois le consentement de la victime recueilli et la mesure prononcée par un magistrat, le CIDFF de Paris, lui remet le boîtier lui permettant d'être géolocalisée. Le CIDFF de Paris et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) sont chargés de s'assurer du bon fonctionnement de ce boîtier.



La victime est suivie juridiquement par le CIDFF de Paris en vue de la sécurisation durable de sa situation. Le ou la juriste fait remonter, au·à la magistrat·e référent·e, les informations concernant les victimes nécessaires au suivi de leur situation. Il assure également l'accompagnement juridique de la victime en lien avec différent·es intervenant·es du territoire.

En 2025 :

- 8 femmes ont été suivies dans le dispositif BAR ;
- 2 remises de BAR ont eu lieu ;
- 4 changements de matériel BAR (suite à des dysfonctionnements) ;
- 2 saisines de prise de consentement BAR.

EVALUATION DE VULNÉRABILITÉ DES VICTIMES D'INFRACTIONS (EVVI)

EVVI 3 semaines

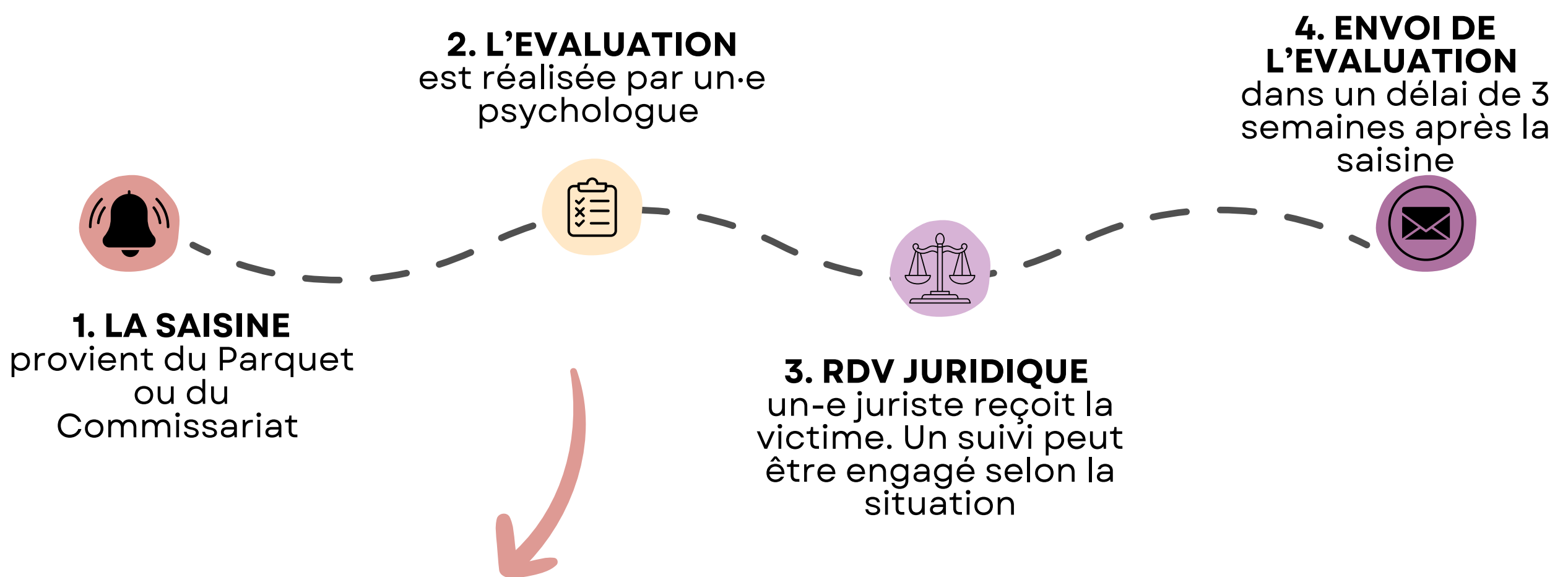


L'article 10-5 du Code de procédure pénale dispose que : « Dès que possible, les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale. »

Dans ce cadre, certaines victimes d'infractions pénales peuvent bénéficier d'une évaluation de vulnérabilité destinée à identifier leurs besoins spécifiques en matière de protection tout au long de la procédure pénale.

À Paris, la répartition des évaluations s'effectue selon la nature des infractions :

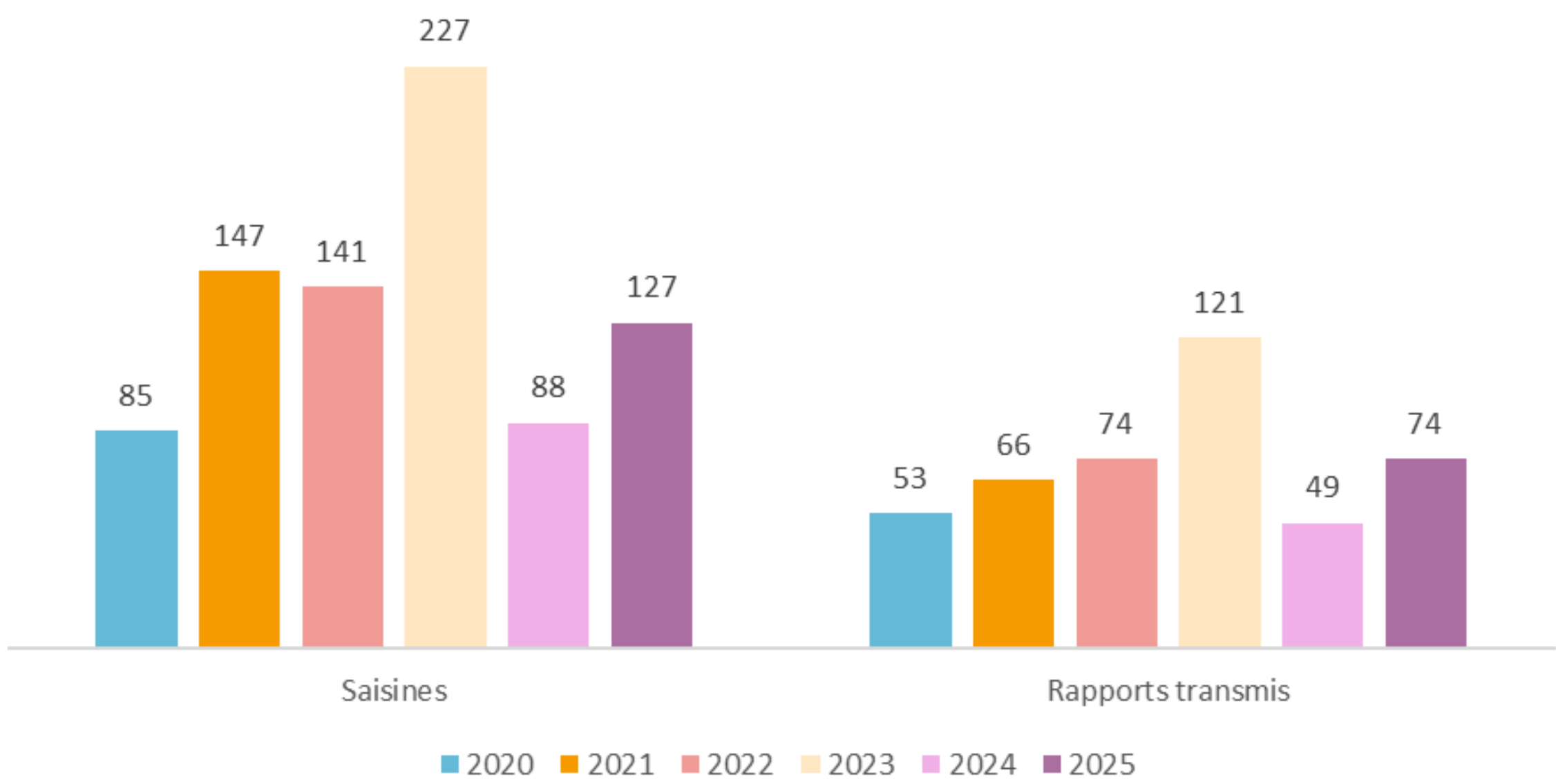
- Le CIDFF de Paris est saisi pour les situations de violences commises au sein du couple ou de l'ex-couple ;
- Paris Aide aux Victimes est compétent pour les autres types d'infractions.



L'écriture du rapport :

- **Mise en perspective :**
 - Informations générales sur la victime
 - Éléments ayant motivé le procès-verbal (PV)
- **Anamnèse :**
 - Etat psychologique actuel
 - Etat psychologique antérieur aux événements ayant motivé le PV
 - Etat psychologique immédiatement après les violences alléguées
- **Conclusions sur l'état psychologique et de vulnérabilité de la victime**
- **Préconisations :**
 - Protections juridiques : interdiction d'entrée en contact – évaluation pour la mise en place de mesures de protection – victimes nécessitant un accompagnement aux auditions – aide financière – conditions de lieu – conditions d'audition (avec psychologue, par personne du même genre, ...) – possibilité de contact avec le mis en cause (MEC) – présence de la victime à l'audience

Evolution EVVI 3 semaines entre 2020 et 2025



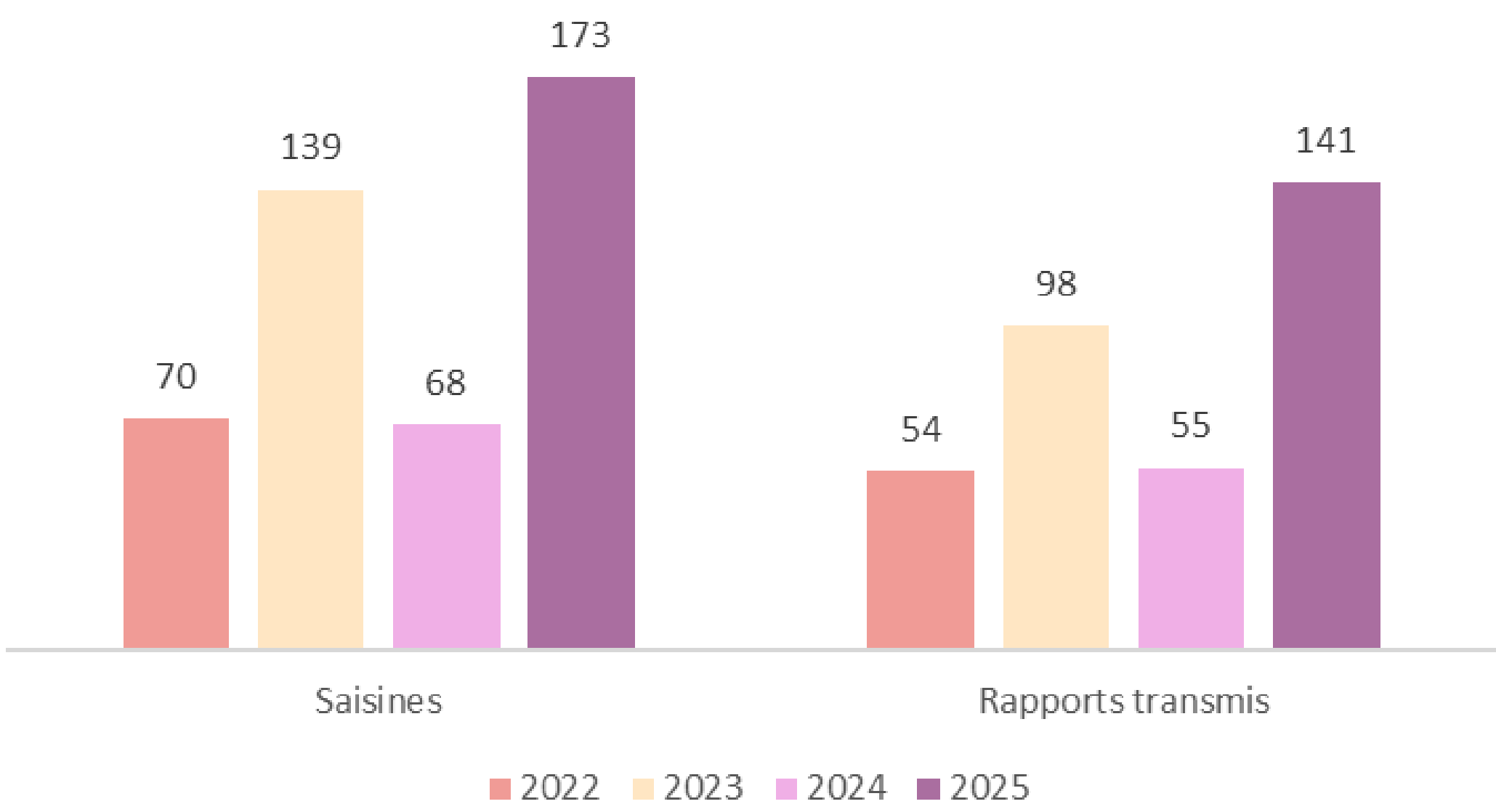
On constate une hausse marquée des saisines dans le cadre des EVVI 3 semaines entre 2024 et 2025. Leur nombre passe de 88 en 2024 à 127 en 2025, soit une augmentation de 39 saisines (+44 %).
Le nombre de rapports transmis suit cette même dynamique, passant de 49 en 2024 à 74 en 2025, soit une hausse de 25 rapports (+51 %).

EVVI 72 heures

Depuis le printemps 2021, le CIDFF de Paris peut être saisi par le Parquet de Paris (ou d’autres juridictions) dans le cadre du dispositif EVVI dit « 72h », afin de procéder à l’évaluation des victimes de violences conjugales résidant à Paris, dans le contexte d’enquêtes pénales en cours.

Dans ce cadre, le ou la juriste prend contact avec la personne victime et transmet au mandant, dans un délai de 72h, un compte rendu d’entretien comprenant une évaluation de la situation de vulnérabilité de la victime, de la dangerosité du mis en cause ainsi que des préconisations relatives à la mise en place de mesures de protection adaptées.

Evolution EVVI 72h entre 2022 et 2025



En 2025, l’activité relative aux saisines EVVI dites “72h” connaît une hausse significative par rapport aux années précédentes.

Le nombre de saisines atteint 173 en 2025, contre 68 en 2024 et 139 en 2023. Cela représente :

- une augmentation de +105 saisines par rapport à 2024, soit +154 % ;
- une hausse de +34 saisines par rapport à 2023, soit +24 %.

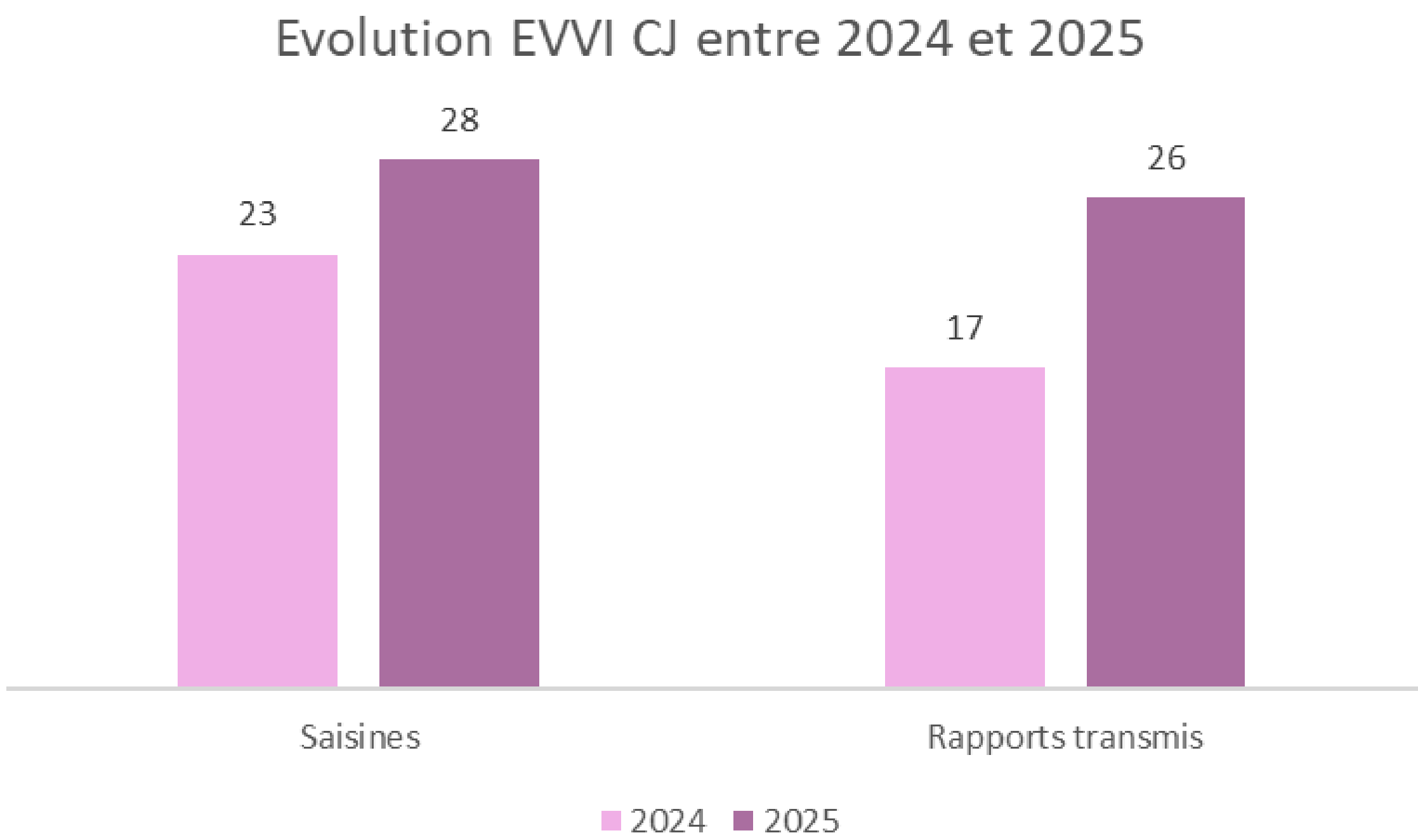
S’agissant des évaluations (comparables aux rapports transmis au parquet les années précédentes), 141 ont été réalisées en 2025, contre 55 en 2024 et 98 en 2023. Cela correspond à :

- une augmentation de +86 évaluations par rapport à 2024, soit +156 % ;
- une hausse de +43 évaluations par rapport à 2023, soit +44 %.

EVVI contrôle judiciaire (CJ)

Depuis 2024, le CIDFF de Paris peut être saisi par le cabinet de la Procureure de Paris concernant toute situation de violences au sein du couple où il y aurait un contrôle judiciaire et où le mis en cause demanderait la main levée d’interdictions ou d’obligations, ou en cas de violation d’interdiction du contrôle judiciaire (interdiction d’entrer en contact, interdiction de paraître au domicile).

Le ou la juriste du CIDFF de Paris va évaluer, dans les plus brefs délais, la dangerosité de l’auteur, la vulnérabilité de la victime résidant à Paris (souhait de reprise de vie commune, peur de représailles, prises de contact, ...) et peut rédiger des préconisations de mise en place de dispositifs de protection.



En 2025, l’activité relative aux EVVI dans le cadre des contrôles judiciaires apparaît globalement stable, avec 28 saisines enregistrées et 26 rapports transmis au mandant, contre 23 saisines et 17 rapports en 2024.

EVVI Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (CJPP)

Depuis 2025, le CIDFF de Paris peut être saisi par le cabinet de la Procureure de Paris pour toute mesure de contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) concernant des situations de violences au sein du couple dont la victime résiderait à Paris.

Dans ce cadre, le ou la juriste du CIDFF de Paris procède à une évaluation de la dangerosité du mis en cause ainsi que de la vulnérabilité de la victime (souhait de reprise de vie commune, peur de représailles, prises de contact, ...), et peut formuler des préconisations juridiques, notamment en matière de mise en place de dispositifs de protection.

Les situations de CJPP font l'objet d'une saisine systématique, y compris en l'absence de violation des interdictions, en raison de leur caractère particulièrement sensible.

En 2025, 6 saisines ont été enregistrées, donnant lieu à la transmission de 5 rapports au mandant.

EVVI juge d'application des peines ou juge d'instruction

Le CIDFF de Paris est saisi par le :

- Juge d'application des peines, notamment dans le cadre de demandes d'aménagement de peine, de demandes de levées d'interdictions prononcées dans le cadre d'un sursis probatoire, de révocation de sursis probatoire.
- Juge d'instruction dans le cadre d'une éventuelle sortie de détention provisoire.

Dans le cadre de ces saisines, le CIDFF de Paris est chargé de prendre attache avec la victime pour faire un point sur sa situation, afin :

- Obtenir des informations sur sa situation personnelle actuelle (domicile, situation professionnelle et familiale, ...) ;
- Décrire l'historique familial et conjugal, le contexte de passage à l'acte, les relations du couple depuis la condamnation, l'existence de précédents faits ou de nouveaux faits de violences conjugales ;
- Préciser si la victime a repris contact avec l'auteur et si elle envisage de reprendre la vie commune ;
- Etablir l'existence d'un danger et d'un risque de récidive à l'égard de la victime ou à l'égard d'éventuels enfants en commun ;
- Et faire toutes observations utiles dans le cadre de la mise en place de mesures de protection.

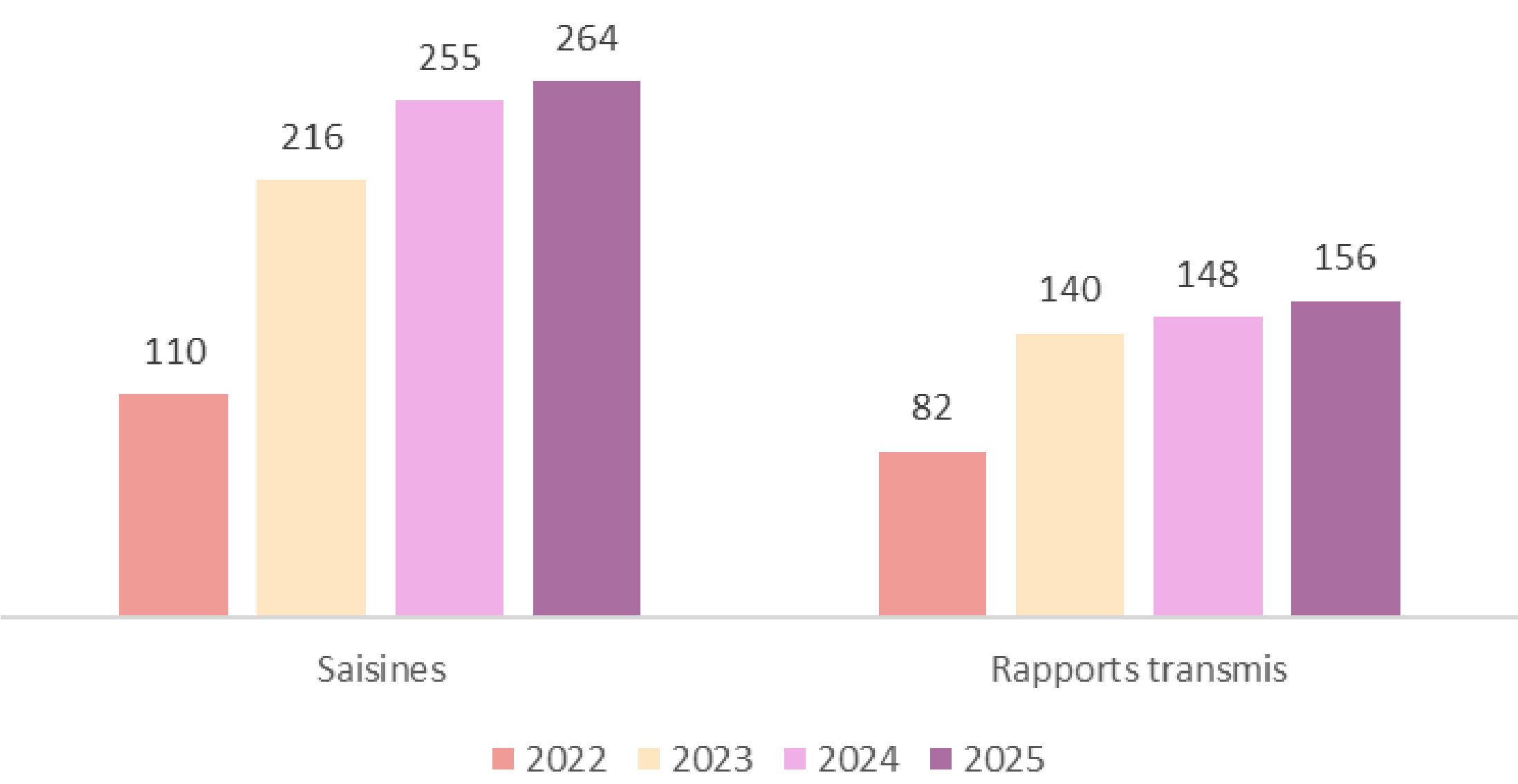
Cette nouvelle mission a été mise en place en octobre 2021. Elle poursuit un double objectif :

- permettre au ou à la magistrat·e de recueillir la parole de la victime avant de statuer sur la demande formulée ;
- permettre aux victimes d'être mises en lien avec une association d'aide aux victimes et d'être accompagnées dans leurs démarches juridiques.

Dans certaines situations, ces prises de contact conduisent à une orientation en urgence vers un dispositif de protection (majoritairement un TGD).

Le délai de remise du rapport est d'une à deux semaines.

Evolution EVVI JAP et JI entre 2022 et 2025



En 2025, le CIDFF de Paris a été saisi sur 264 situations et a transmis 156 rapports, soit une légère augmentation de l’activité par rapport à 2024 (255 saisines et 148 rapports).

Le CIDFF de Paris est en carence sur 108 dossiers en 2025, pour lesquels aucun rapport n’a pu être transmis, contre 107 en 2024, ce qui confirme une stabilité globale. Dans le détail, ces absences de rapport s’expliquent majoritairement par l’absence de retour des personnes concernées malgré une prise de contact (99 situations). S’y ajoutent 9 situations pour lesquelles aucun contact n’a pu être établi (8 impossibilités de contact et 1 absence de coordonnées).

Enfin, la grande majorité des saisines provient des juges de l’application des peines (253 dossiers), tandis que 11 saisines émanent des juges d’instruction, une répartition proche de celle observée en 2024.

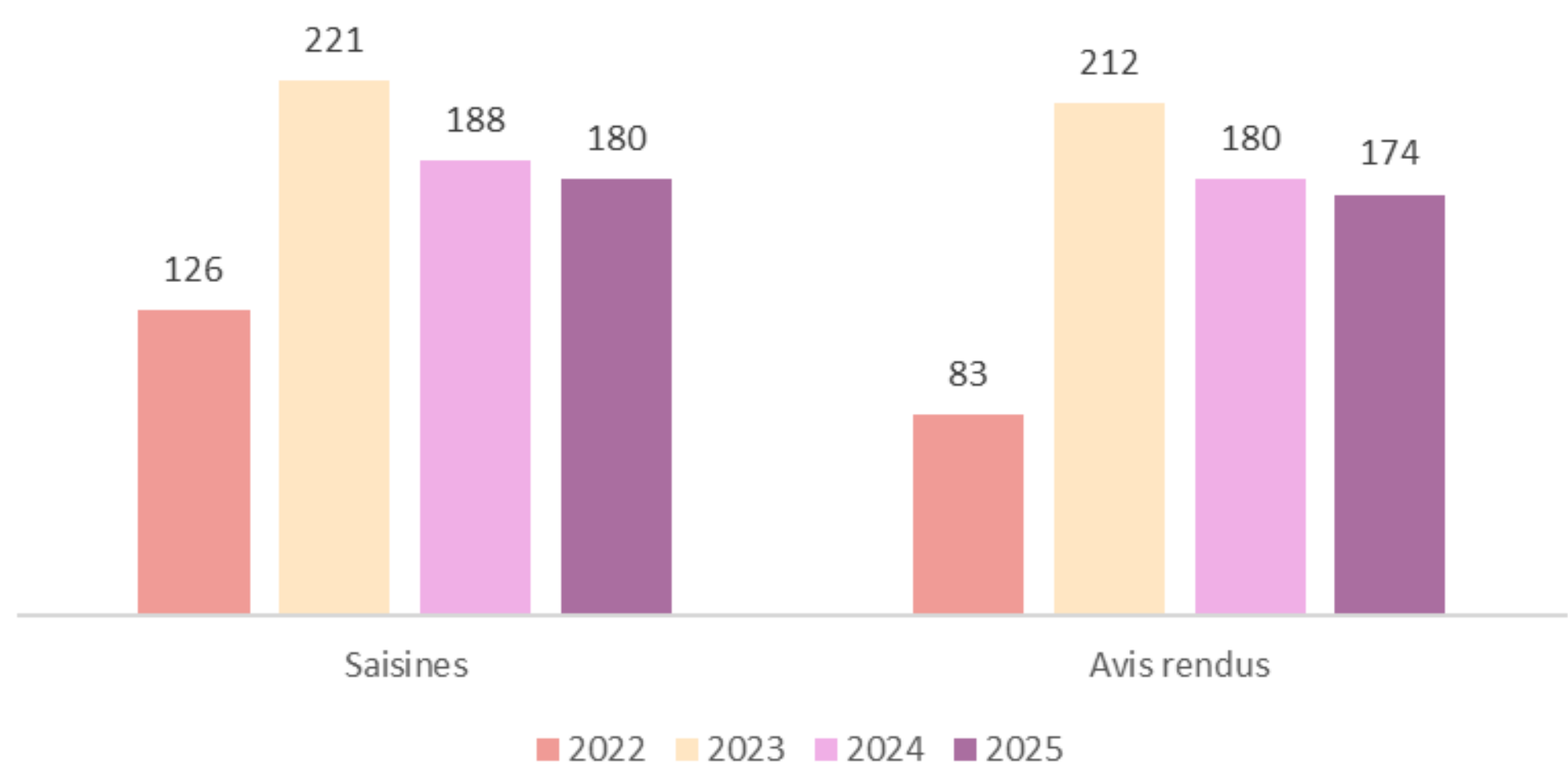
AVIS À VICTIME : SORTIE DE DETENTION

Depuis le 1er février 2022, l’article D. 1-11-2 du Code de procédure pénale impose à l’autorité judiciaire d’informer les victimes de violences conjugales de toute sortie de détention d’une personne poursuivie ou condamnée pour ces faits, ainsi que d’évaluer la nécessité de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées.

Dans ce cadre, le CIDFF de Paris peut être saisi par certain·es magistrat·es afin d’assurer l’information et l’évaluation des victimes résidant à Paris.

À l’occasion de cette prise de contact, le ou la juriste informe la victime de la sortie de détention de l’auteur et procède à une évaluation de sa situation de vulnérabilité ainsi que de la dangerosité de l’auteur. Cet entretien donne lieu à des préconisations juridiques, notamment relatives à la mise en place de dispositifs de protection adaptés.

Evolution Avis à sortie de détention entre 2022 et 2025



En 2025, le CIDFF de Paris a été saisi à 180 reprises, soit une légère baisse par rapport à 2024 (188 saisines). Il a formulé un avis dans 174 situations, contre 180 en 2024, traduisant un niveau d’activité stable.

Dans 6 cas, l’avis n’a pas pu être rendu, principalement en raison de contacts impossibles (5 situations) ou du fait que la victime se trouvait hors du ressort parisien (1 situation). Ce nombre est stable par rapport à 2024 (8 situations).

Par ailleurs, dans 72 situations, un compte rendu d’évaluation a été réalisé et transmis. Cela signifie qu’au-delà de la formulation d’un avis, une évaluation approfondie de la situation de la victime a pu être menée dans environ 40 % des dossiers.

S’agissant de l’origine des saisines, 82 proviennent du tribunal judiciaire de Paris, confirmant son rôle central, bien qu’en diminution par rapport à 2024 (108 saisines).

Les autres saisines émanent de juridictions extérieures, principalement d’Évry-Courcouronnes (40), Créteil (13), Bobigny (11), Melun (7). Dans des proportions plus limitées, d’autres tribunaux sont à l’origine des saisines : 6 de Meaux, 5 de Pontoise, 2 de Poitiers. Les tribunaux de Nanterre, Toulon et Chartres ont saisi le CIDFF de Paris à une reprise en 2025.

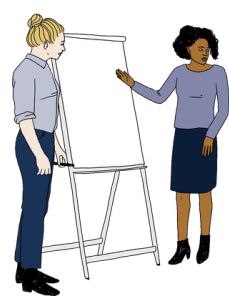
Cette répartition confirme le caractère étendu à plusieurs ressorts des sollicitations adressées au CIDFF de Paris.

“Lorsque je reçois un avis à victime annonçant une prochaine sortie de détention, ma première mission est de prendre contact avec la victime afin de l'informer le plus rapidement possible. Cet appel téléphonique constitue souvent notre premier échange. Il s'agit d'un moment particulièrement délicat, car je dois annoncer une nouvelle qui peut raviver des peurs, des traumatismes ou un sentiment d'insécurité. Les réactions sont parfois très fortes : certaines victimes pleurent, d'autres manifestent une grande détresse ou font une crise d'angoisse. Mon rôle est alors de les écouter, de les rassurer sur l'accompagnement dont elles peuvent bénéficier et de leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes. Au-delà de l'information transmise, cet entretien est essentiel pour instaurer une relation de confiance. Il me permet d'évaluer la situation dans sa globalité afin d'apprécier le niveau de risque et la pertinence de la mise en place de mesures de protection. Pour cela, j'aborde avec la victime différents aspects de sa situation : le contexte de la relation avec l'auteur des faits, la nature et l'historique des violences subies, les éventuelles violences exercées à l'égard des enfants, les facteurs de vulnérabilité tels que l'emprise, ainsi que les éléments de dangerosité de l'auteur. Je recueille également le ressenti de la victime concernant la réaction de l'auteur face à la procédure judiciaire et à sa condamnation. Chaque situation est unique. Ces échanges permettent de construire une évaluation fine du danger et d'adapter au mieux l'accompagnement proposé afin de renforcer la sécurité de la victime au moment de la sortie de détention de l'auteur des violences. » Sandrine - Juriste

PÔLE FORMATION ET PRÉVENTION

FORMATIONS PROFESSIONNELLES	ACTIONS GRAND PUBLIC	PRÉVENTION
Notre organisme de formation a obtenu la certification QUALIOPI. Les formations du CIDFF sont dispensées par des formateur·trice·s spécialisé·e·s dans la lutte contre les violences et discriminations et dans l'accompagnement des victimes.	Nos actions grand public peuvent prendre des formes diverses (conférence, table-ronde, interventions auprès d'équipes) adaptées au public concerné (professionnel·le·s, riverain·e·s, bénéficiaires, bénévoles, etc.)	Nos actions de prévention ont pour objectif de permettre aux jeunes de prendre conscience des inégalités, des discriminations et des violences sexistes et sexuelles. Faire intervenir des personnes extérieures leur permet de s'exprimer et de poser des questions qu'i-elles ont parfois du mal à formuler, par peur du jugement.

Chiffres clés



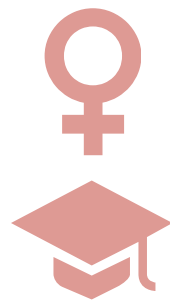
163 actions
soit près de 20% d'augmentation depuis 2024



539.6 heures d'intervention
soit 14% d'augmentation depuis 2024

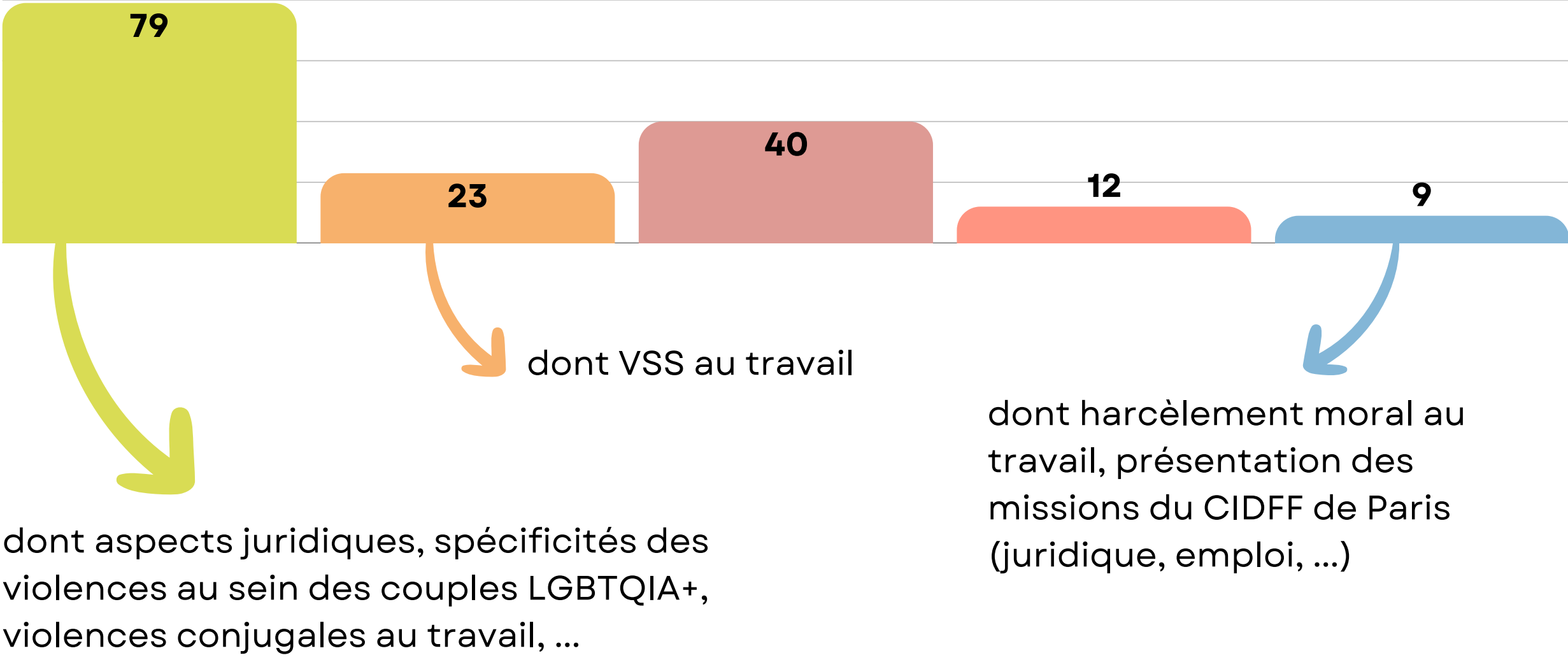


4888 personnes sensibilisées ou formées
soit plus de 75% d'augmentation depuis 2024



dont 3584 femmes, soit plus de 70% du public rencontré
dont 1483 jeunes, soit plus de 30% du public rencontré

- Violences au sein du couple
- Violences sexistes et sexuelles (VSS)
- Sexisme et VSS
- Droits des femmes
- Autres



Formations professionnelles avec indicateur Qualiopi



27 formations
professionnelles

dont 6 formations auprès de la police
municipale parisienne



281 professionnel·le·s
formé·e·s



221 heures
d'intervention

FORMATION	SATISFAC TION GLOBALE	TAUX DE REUSSITE GLOBALE <i>(auto- évaluation sur objectifs)</i>	MOYENNE <i>(notation des stagiaires de la qualité de la formation)</i>	NOMBRE DE FORMATIO N	NOMBRE DE STAGIAIRE S
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE	97%	100%	9/10	8**	76
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL	97%	100%	8.4/10	2	21
VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES AU TRAVAIL	96%	100%	9.3/10	1	8
SPECIFICITES DES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES LGBTQIA+	99%	100%	9/10	2	22
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE : ASPECTS JURIDIQUES	93%	100%	7.8/10	1	6
HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL	97%	99%	8.7/10	5	51
VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE AU TRAVAIL	98%	100%	8.7/10	2	13
TOTAL GLOBAL	97%	100%	8.7/10	21	197

"Les temps d'échange étaient fluides et la formatrice très à l'écoute des questions et besoin. Julie a su adapter sa formation à nos différents postes et ressenti au quotidien"

FOCUS : Les formations auprès d'école (sous-traitance)

Le CIDFF intervient également dans des écoles de formation professionnelle, en 2025, l'équipe est intervenue auprès de l'Ecole Nationale de Magistrature de Paris et VYV3 (infirmier·ières en spécialisation puériculture).

FORMATION	DONNEUR D'ORDRE	SATISFAC TION GLOBALE	TAUX DE REUSSITE GLOBALE (auto-évaluation sur objectifs)	MOYENNE (notation des stagiaires de la qualité de la formation)	NOMBRE DE FORMATION	NOMBRE DE STAGIAIRES
PARTENARIATS POUR LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, ÉLABORATION DE CONVENTION ET FORMATION DES PERSONNELS PRENANT EN CHARGE LES VICTIMES DE VIOLENCES	Ecole Nationale de la Magistrat ure de Paris (ENM)	Non connu	Non connu	Non connu	1	9
LES MÉCANISMES DES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE & L'IMPACT SUR LES ENFANTS	VYV3	97%	99%	8.9/10	1	54

Ces 2 actions représentent **10h30 de formation** pour **63 personnes**.

L'intervention à l'ENM a permis des échanges riches autour des différents dispositifs existants dans les différents pays de l'Union Européenne. **Les magistrat·e·s étranger·ères présent·e·s ont pu souligner la richesse des missions des associations françaises, dont le CIDFF et du partenariat pour une meilleure prise en charge des victimes.**

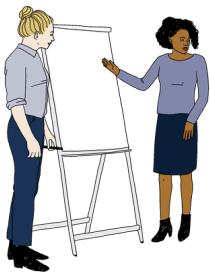
FOCUS : Les formations sur les violences au sein du couple auprès des forces de l'ordre



Depuis 2021, le Centre Hubertine Auclert coordonne un projet de formation des forces de l'ordre francilienne dont l'objectif est d'**améliorer l'accueil, le recueil de la parole et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales.**

Dans ce cadre, le CIDFF de Paris a répondu à l'appel à projet pour participer à la formation des forces de l'ordre parisienne :

- **auprès de la police municipale**
 - En formation continue (6h30 par groupe) en co-animation avec l'association *Elle's Imagine'nt*. Les équipes parisiennes étant "largement sur la voie publique", le but est de les outiller en particulier sur le psychotraumatisme.



6 formations



39 heures d'intervention

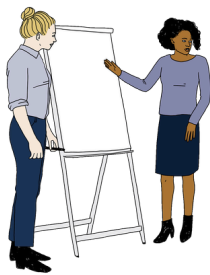


84 professionnel·le·s formé·e·s

91%

de satisfaction globale

Actions de sensibilisation



58 actions de sensibilisation, soit **114.6 heures**



2708 personnes sensibilisées

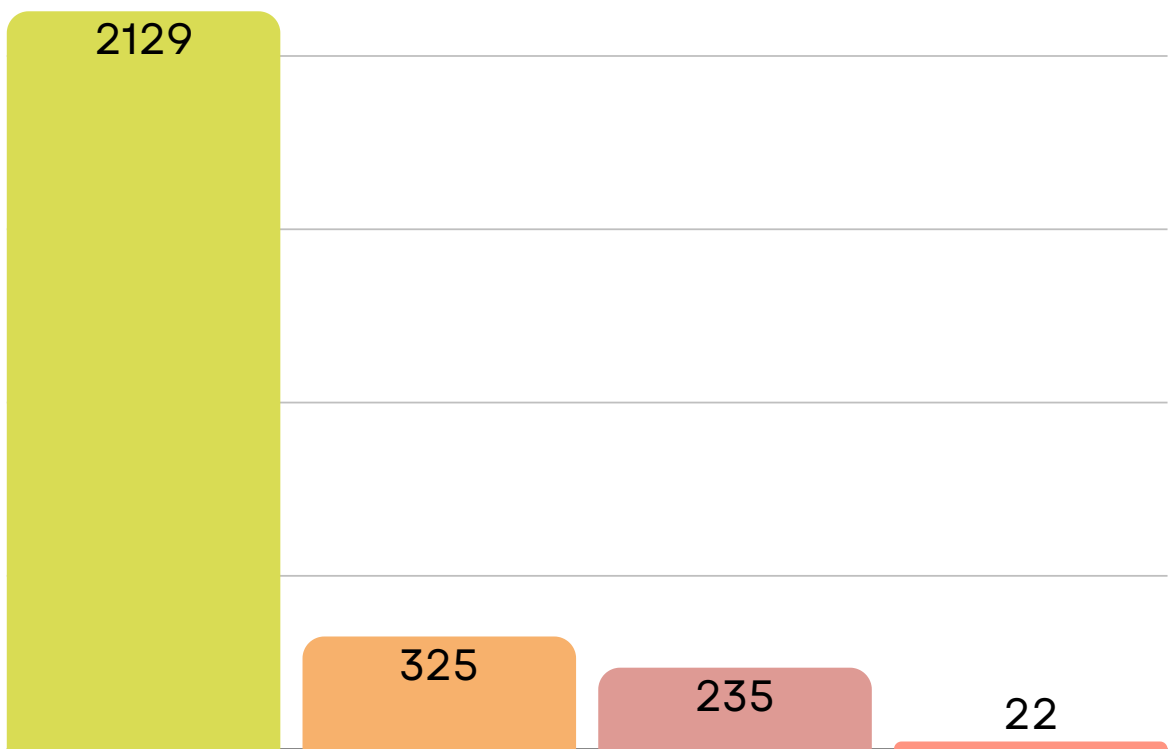
- Professionnel·le·s
- Etudiant·e·s
- Grand public
- Bénévoles

92%

de satisfaction globale
8.6/10 de moyenne

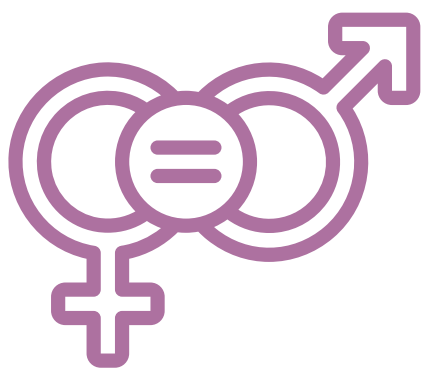
91%

des personnes considèrent que tous les objectifs de sensibilisation ont été atteints



"Plus qu'une séquence, c'est l'approche choisie et la complétude du sujet que j'ai trouvée riche en données statistiques, juridiques, historiques etc. Pertinence ++ de faire le lien avec le milieu professionnel.Bravo"

Stands de sensibilisation



19 stands



57.5 heures de sensibilisation, d'échanges et d'orientation !



843 personnes touchées

Sensibilisations auprès de bénéficiaires d'autres structures

13 actions de sensibilisation, soit **29 heures**



136 personnes sensibilisées
dont 134 femmes

99%

de satisfaction globale
98% des personnes considèrent que tous les objectifs de sensibilisation ont été atteints

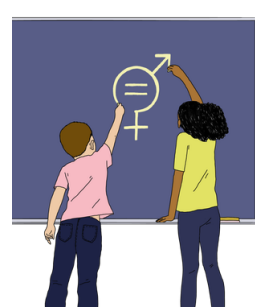
“Ce qui m’a le plus intéressée c’est la notion de consentement. **J’ai retenu qu’on ne peut pas me forcer à faire ce que je n’ai pas envie de faire.**”

“Ce qui me plaît c’est **l’explication des droits des femmes et ce qu’elle doit faire en cas d’harcelement ou violences.** Aussi j’ai retenu plein de mots techniques. J’ai trouvé tout intéressant même les petits détails.”

“J’ai une **meilleure compréhension des inégalités et des stéréotypes sexistes.** Aussi je comprends mieux les notions de consentement et de violences et **j’ai compris que je pouvais demander de l’aide en cas de violences.**”



Ateliers de prévention auprès des jeunes (10-25)



41 actions de
prévention



83 heures
d'intervention

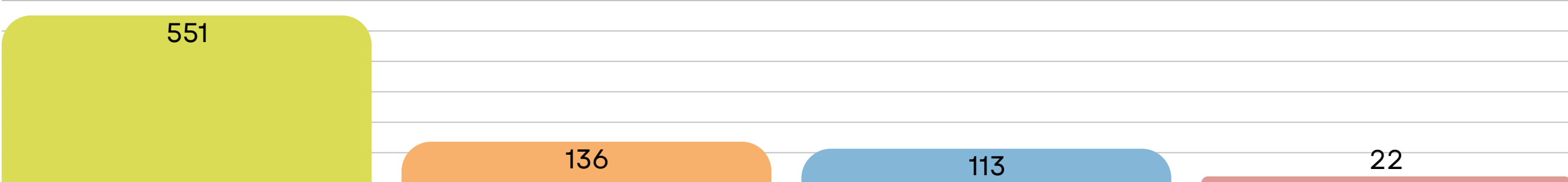


822 jeunes
sensibilisé·e·s

98%

de satisfaction
globale

● Lycéen·ne·s ● Apprenti·e·s ● Collégien·ne·s ● Jeunes à l'E2C



En 2024, l'équipe était intervenue auprès de 385 jeunes en milieu scolaire, ce qui représente une augmentation de près de 113%



“C’était intéressant de rappeler à tout le monde ce qui est normal et pas normal surtout par rapports aux consentements”

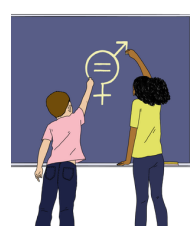
“J’ai retenu qu’il y avait beaucoup plus de discriminations que je ne le pense”



Focus : un cycle de sensibilisation aux violences au sein du couple pour les jeunes de la mission locale de Paris

L'équipe du CIDFF de Paris a travaillé avec l'équipe du CPCA de Paris afin de proposer un cycle d'intervention aux jeunes de la mission locale de Paris. Des demi-journées d'ingénierie pédagogique ont été organisées à partir de fin 2024 et tout au long du premier semestre 2025 afin de proposer aux jeunes des ateliers permettant de :

- **Prévenir les violences** sexistes et sexuelles dans les relations au sein du couple ;
- **Sensibiliser et outiller** les jeunes ;
- **Travailler en co-construction avec des partenaires expérimentés**, sur la prise en charge des auteurs afin de proposer une complémentarité des expertises.



3 cycles de 2 à 3
ateliers réalisés



35 jeunes
dont 29 femmes , 2 personnes
non-binaires et 4 hommes

98%

de
satisfaction

- Les jeunes ont exprimé des retours très positifs, avec un fort sentiment d'avoir **mieux compris les violences, leurs formes, et comment réagir en tant que victime ou témoin.**
- Les sessions ont permis d'aborder **la violence au sein du couple, la communication non violente, la gestion des conflits et des comportements problématiques.**
- **Deux situations de jeunes victimes (VC/inceste) ont été repérées et orientées** (1 femme et 1 homme).

PÔLE EMPLOI

Développement des partenariats entreprises : une nouvelle dynamique

Depuis 2 ans, CIDFF de Paris a développé une stratégie d'ouverture vers le monde de l'entreprise afin de renforcer les opportunités d'insertion professionnelle proposées aux femmes accompagnées. Dans cette dynamique, deux partenariats structurants ont été mis en place avec la Fondation THOM for You et le Groupe Inditex (enseigne Zara). Ces collaborations ont permis de créer de nouvelles passerelles vers l'emploi et d'offrir des perspectives professionnelles concrètes aux bénéficiaires des actions d'accompagnement du CIDFF de Paris.

La Conseillère en insertion professionnelle joue un rôle central dans la mise en œuvre de ces partenariats, en assurant l'identification des candidates, la préparation aux recrutements et le suivi des parcours. Des sessions de pré-recrutement et de coaching ont ainsi été organisées afin de permettre aux participantes de mieux appréhender les attentes des employeurs et de valoriser leurs compétences. Plusieurs ateliers collectifs ont été proposés pour renforcer la confiance en soi, favoriser l'expression du projet professionnel et préparer les candidates aux entretiens de recrutement.

LE PROGRAMME THOM FOR YOU,

développé en partenariat avec **le groupe THOM**, souligne le rôle déterminant de l'emploi dans le parcours d'émancipation et d'autonomisation des femmes. D'une durée de six mois, il s'adresse principalement à des candidates disposant déjà d'une expérience ou d'une formation dans le métier visé, à l'exception des postes en vente et en logistique, accessibles sans prérequis. Conçu comme un parcours individualisé, le dispositif vise à préparer chaque participante à intégrer durablement un emploi correspondant à son projet professionnel.

Au-delà de l'accès à un revenu, l'emploi constitue un levier essentiel de reconnaissance sociale, de renforcement de la confiance en soi et d'autonomie financière. Le programme THOM for YOU se distingue par un accompagnement renforcé et personnalisé, articulé autour de points d'étape réguliers permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'adapter le parcours aux besoins de chacune.

Le CIDFF de Paris joue un rôle central dans ce dispositif en identifiant les candidates, en les préparant à leur intégration et en favorisant leur maintien dans l'emploi grâce à un accompagnement portant à la fois sur les dimensions professionnelles et personnelles. Selon les besoins identifiés, les participantes peuvent également être orientées vers des partenaires spécialisés.

Cet accompagnement est complété par le suivi quotidien d'une formatrice, le soutien d'une marraine ainsi que l'intervention de la responsable du programme au sein de la Fondation THOM, qui veille à adapter les modalités d'accompagnement à chaque situation. Tout au long du parcours, les participantes bénéficient également d'un accompagnement à la recherche d'emploi animé par les équipes des ressources humaines du groupe et par une coach emploi dédiée, afin de maximiser leurs opportunités d'insertion professionnelle.

À l'issue des six mois, lorsque l'accès à l'emploi n'est pas encore effectif, l'accompagnement se poursuit au-delà du programme. La coach emploi demeure mobilisée auprès des participantes et le CIDFF de Paris continue d'intervenir, si nécessaire, afin de soutenir leur insertion professionnelle durable.

LE PROGRAMME ZARA,

développé avec le Groupe Inditex, à travers l'enseigne Zara, s'inscrit dans cette même logique d'ouverture vers les entreprises engagées et de création d'opportunités professionnelles adaptées aux publics accompagnés. Il témoigne de la volonté du CIDFF de Paris de renforcer les liens entre accompagnement social et accès à l'emploi, en mobilisant des acteurs économiques sensibles aux enjeux d'égalité, d'inclusion et d'autonomisation des femmes.

Afin de préparer les candidates, plusieurs ateliers ont été mis en place et poursuivaient plusieurs objectifs :

- permettre aux participantes de gagner en assurance ;
- favoriser les échanges entre elles ;
- développer leurs capacités de prise de parole ;
- apprendre à gérer leurs émotions dans un contexte professionnel ;
- renforcer leurs compétences organisationnelles
- sensibiliser aux codes de communication verbale et non verbale en entreprise.

Un accompagnement individualisé a également été mis en place afin d'identifier les éventuels freins à l'emploi, qu'ils soient liés à des traumatismes, à des problématiques logistiques ou à des besoins de soutien psychologique, et d'apporter des réponses adaptées en mobilisant les ressources et partenaires pertinents.

“Ces nouvelles collaborations constituent ainsi une avancée significative dans le développement de l'offre d'insertion professionnelle du CIDFF de Paris et illustrent l'importance des partenariats entreprises comme levier d'accès à l'emploi et d'émancipation des femmes accompagnées”

Julie VELLA

Directrice CIDFF de Paris

Accompagnement généraliste : PROGRAMME MIMOSA

Le programme **MIMOSA**, porté en partenariat avec le CIDFF de Paris et l'association Du Pain et des Roses, est un dispositif innovant de remobilisation et d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle destiné aux femmes éloignées de l'emploi et parfois en situation d'isolement social.

Ce programme propose un parcours intensif et structuré, articulé autour de **deux axes principaux** : une phase de remobilisation et une phase de construction du projet professionnel. Il s'adresse à des femmes confrontées à des freins multiples (précarité, isolement, faible niveau de qualification, difficultés linguistiques, absence de réseau ou de suivi institutionnel), souvent peu ou pas inscrites dans les dispositifs de droit commun.

La spécificité du **programme MIMOSA** repose sur l'utilisation de l'art floral comme support de remobilisation. À travers des ateliers collectifs, les participantes sont amenées à **repandre confiance en elles**, à retrouver une dynamique de groupe et à se projeter à nouveau dans un parcours professionnel. Cette approche permet de travailler à la fois les compétences psychosociales, la posture en collectif et la motivation

4 promotions
de 16 femmes
reparties entre
le 93 et le 75

+ 73 % de
retour à
l'emploi

80

FEMMES ONT CANDIDATÉ



30

FEMMES ONT PARTICIPÉ

En parallèle, un accompagnement individualisé est assuré par la conseillère en insertion professionnelle du CIDFF. Ce suivi permet d'identifier les freins à l'emploi, de lever les difficultés sociales et administratives, et de construire progressivement un projet professionnel réaliste et adapté. Des temps dédiés à l'apprentissage du français peuvent également être proposés afin de renforcer l'autonomie des participantes. Le programme MIMOSA vise ainsi une remobilisation globale, en combinant accompagnement social, développement personnel et découverte d'un secteur professionnel, notamment celui de la fleuristerie. Il constitue un véritable sas de transition permettant de recréer du lien, de restaurer la confiance en soi et de favoriser l'accès à des formations qualifiantes ou à l'emploi.



Accompagnement des femmes victimes de violences

Le CIDFF de Paris propose un accompagnement global destiné aux femmes victimes de violences afin de favoriser leur reconstruction personnelle et leur insertion professionnelle. Cet accompagnement prend en compte les conséquences des violences sur leur parcours de vie : procédures judiciaires, difficultés financières ou de logement, isolement et impacts psycho-traumatiques.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d’une conseillère en insertion professionnelle, d’une psychologue spécialisée en psycho-traumatisme et de juristes, les bénéficiaires peuvent choisir un accompagnement individuel et/ou collectif, adapté à leur rythme et à leurs besoins.

Les ateliers collectifs « emploi et psychologie » occupent une place centrale dans ce parcours. Ils permettent aux participantes de rompre l’isolement, de recréer du lien social et de retrouver une dynamique de projet. Organisés de manière régulière, ils favorisent la reprise de confiance en soi, le développement de l’autonomie et la remobilisation vers l’emploi. Les participantes y renforcent également des compétences essentielles à l’insertion professionnelle : communication, maîtrise des outils numériques, organisation, travail en équipe et valorisation de leurs compétences.

Cette approche globale contribue à renforcer le pouvoir d’agir des femmes et à sécuriser leur retour vers l’emploi tout en soutenant leur reconstruction personnelle.

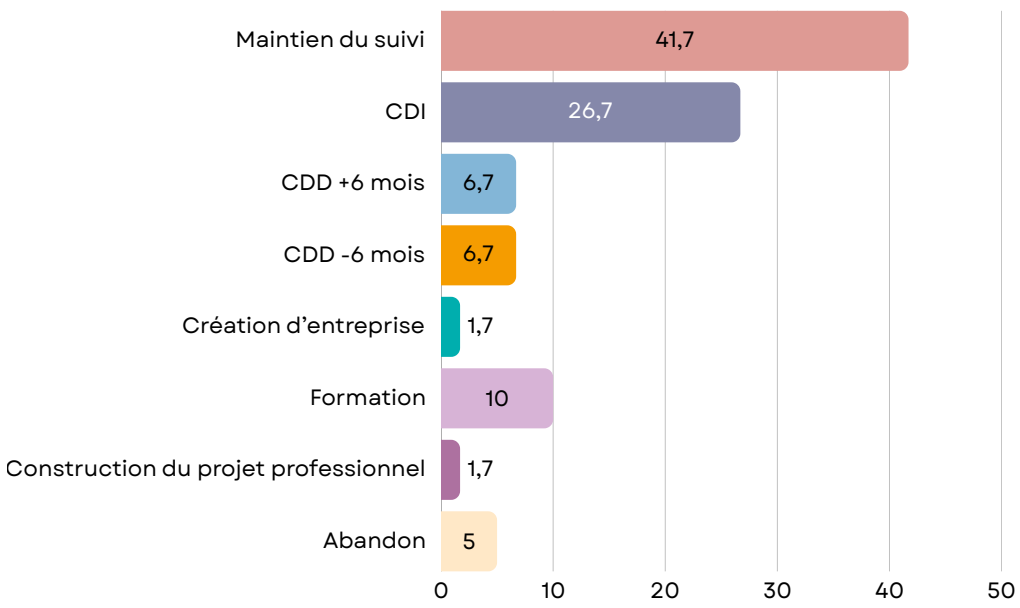


75 femmes accompagnées 330 entretiens individuels

- 49 nouvelles femmes accompagnées en individuel
- 11 femmes accompagnées en individuel renforcé par des ateliers collectifs
- 15 femmes accompagnées en maintien dans l’emploi

42 ateliers collectifs 122 participations

- Ateliers de retour à l’emploi
- Ateliers de confiance en soi



52 % des femmes ont retrouvé un emploi ou une formation



12 femmes reçues en soutien psychologique

- 73 entretiens
- + 7,8 points sur l’échelle de l’estime de soi, l’écart entre l’entrée et la sortie de l’action collective

Des activités pour renforcer l’estime de soi

- 14 femmes ont participé à ces activités
- Yoga/Shiatsu , Séjour bien-être, Coaching



FEMMES ÂGÉES VICTIMES DE VIOLENCES

Retraite, isolement, maladie, handicap, précarité, conflits de loyauté, éducation genrée... les femmes de plus de 60 ans sont particulièrement vulnérables aux violences conjugales et nombreuses à les subir. Elles sont pourtant bien souvent oubliées des luttes féministes.

Bien que très suivi.es par des professionnel.les de santé et du soin, les séniors victimes de violences ne se tournent que très rarement vers les personnes qui pourraient les aider. Les violences subies sont normalisées, banalisées ; faire changer les choses semble insupportable, insurmontable.

Ces victimes de l'ombre sont peu repéré.es par les professionnel.les qui ne savent pas et/ou appréhendent d'aborder ce sujet avec elles de crainte de ne pas savoir vers qui les orienter. Enfin, les dispositifs de protection et d'accompagnement des victimes de violences qui ont été mis en œuvre ces dernières décennies, ne sont pas adaptés aux besoins très spécifiques de ces femmes.

Alors que faire ? Comment prévenir ces violences, repérer et protéger les victimes séniors ?

Pour répondre à ces questions, le CIDFF de Paris a monté un projet d'actions spécifiques en direction de ces femmes sur le territoire parisien avec le soutien de l'Etat et de la mairie de Paris pour comprendre ces violences, les freins à leur repérage et à leur prise en charge et trouver des solutions innovantes pour protéger nos aînées.

Les 3 axes du projet



Comprendre - le CIDFF de Paris entend donner la parole aux femmes victimes de violences, à leurs proches et aux professionnel.le.s qui les accompagnent. Aux côtés de professionnelles, il mène une étude de terrain dont les conclusions seront assorties de recommandations précises construites par et pour les personnes interrogées.



Repérer et accompagner - en s'appuyant sur les résultats de l'étude et grâce à des ateliers de co-construction avec des professionnels.les varié.es, le CIDFF de Paris développera des outils de repérage et de formation au plus près des besoins des victimes et des personnes qui les accompagnent.



Informier - le CIDFF de Paris et la Fédération nationale des CIDFF mènerons une grande campagne de communication à destination du grand public pour faire de ce sujet important un enjeu majeur du débat public (réseaux sociaux, presse nationale, régionale, télévision et radio)



Le lancement du projet



Ce projet s'est concrétisé grâce au soutien précieux de nos partenaires institutionnels, financiers et associatifs. Le 10 juin, l'ensemble de nos partenaires ont été convié.es à une présentation publique du projet à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de Mesdames Hélène Bidard et Véronique Levieux adjointes à la mairesse de Paris respectivement chargées de l'égalité femmes-hommes et des seniors. Cet événement a été l'occasion de publications variées dans la presse nationale sur la question des violences conjugales faites aux seniors (Agence France presse, Challenges, France 24, L'Humanité, La Nouvelle République, Marianne, etc.).

En novembre 2025, s'est tenu à la Fabrique des Solidarités le premier Comité de Pilotage du projet en présence de nos partenaires et financeurs. Ses membres ont validé les orientations stratégiques et décisions soumises par le CIDFF de Paris, s'assurer de la cohérence du projet, de son avancée et proposer des ajustements et mise en contact pour son bon déroulement.

La réalisation des premières étapes du projet

L'équipe du CIDFF de Paris a commencé l'étude et se concentre sur **le recrutement** des femmes victimes et des témoins de violences conjugales faites aux femmes seniors (victimes et anciennes victimes, proches et professionnel.le.s), aux côtés de Dominique Poggi, sociologue et Sonia Pino, psychologue. Pour cela, le CIDFF de Paris continue à tisser un **maillage territorial solide de professionnel.les** engagé.es en allant à leur rencontre au quotidien (membres des Communautés professionnelles territoriales de santé, agent.es des Maisons des solidarités, des Maisons des aînés et des aidantes, des centres sociaux, des mairies d'arrondissements, salariées d'associations variées, etc.). Il rencontre et construit un lien de confiance solide et durable avec des témoins désireux de s'investir à nos côtés. Une campagne d'affichage pour visibiliser le projet auprès du grand public a également été initié.

En parallèle, des rencontres nombreuses et riches d'apprentissages ont été faites avec des partenaires potentiels qui assureront la création, la compilation et l'analyses de **données quantitatives**.

Enfin, un partenariat a été passé avec l'école d'affaires publiques de **Sciences Po Paris**. Sept de ses étudiant.es travaillent désormais aux côtés de l'équipe du CIDFF de Paris pour effectuer un travail approfondit sur les politiques publiques et initiatives innovantes portant sur le sujet des violences conjugales dans les couples seniors à l'international.

En 2025, **539 professionnel.les de terrain** (agent.es de la Ville, travailleurs et travailleuses sociales, soignant.es, élu.es, salarié.es d'associations, etc.), ont été sensibilisé.es aux spécificités des violences dans les couples seniors. Ces 10 interventions ont permis de recenser les personnes désireuses de s'investir à nos côtés et d'amorcer le changement à venir dans la capitale. Le sujet porté par le CIDFF de Paris semble déjà avoir eu un écho auprès des institutions parisiennes. En effet, la conférence annuelle organisée par la mairie de Paris pour le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, a cette année été consacrée au sujet des violences faites aux personnes dites « vulnérables » - seniors et personnes en situation de handicap. Le CIDFF de Paris a eu l'honneur d'ouvrir cette demi-journée d'échanges.

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

Les violences faites aux femmes, et en particulier celles exercées dans le cadre conjugal, ont des répercussions profondes sur les victimes, qu'elles soient majeures ou mineures.

Les femmes accompagnées dans le cadre des violences au sein du couple et dans les dispositifs de protection témoignent régulièrement des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur parentalité. Celle-ci est souvent altérée par les violences subies, instrumentalisée par le conjoint violent, et soumise à son emprise.

Pour les femmes ayant des enfants avec l'auteur de violences, il est rare que celui-ci soit privé de ses droits parentaux. Dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale, les victimes doivent donc continuer de communiquer avec l'auteur des violences. Même sans cohabitation et vie conjugale, l'ex conjoint maintient son fonctionnement violent, toujours dans l'objectif de dominer et contrôler sa victime. Ce sont les modes et lieux d'expression de la violence qui évoluent : Les agressions quittent la sphère conjugale pour se cristalliser sur la parentalité, avec une dominante d'attaques verbales et psychologiques qui imprègnent le quotidien. Les victimes sont souvent prises de court par cette dynamique et peuvent exprimer la sensation que leur situation est encore plus éprouvante qu'avant la séparation.

Pour répondre à ces enjeux, le CIDFF de Paris a mis en place des groupes de parole ainsi qu'un accompagnement individuel à la parentalité.

- **55 nouvelles femmes** ont bénéficié d'un premier entretien pour intégrer le groupe de parole
- **45 groupes** ont été réalisés
- **61 femmes** différentes ont bénéficié de ces actions collectives
- **166 participations**
- 39 des 61 femmes reçues ont un ou plusieurs enfants, soit **72 enfants en tout**
- **15 femmes reçues** sont ou étaient porteuses d'un TGD ou d'un BAR

“Je souhaite vous faire un retour très positif sur le soutien psychologique au CIDFF. Votre accompagnement a été pour moi essentiel. Il m'a aidée à guérir et à soigner une partie de mes blessures, dans une période très difficile de ma vie. Grâce à cet espace, je me suis sentie en sécurité, protégée, écoutée et respectée. Les échanges m'ont permis de mieux comprendre ce que je vivais et de reprendre confiance en moi.”



En complément, des actions de sensibilisation ont été menées auprès de **9 structures partenaires**, sur des thématiques ciblées :

- Le Relais 59
- Table de Cana - Des Etoiles et des Femmes
- Maison du bas Belleville
- Du Pain et des Roses
- Moi et mes enfants
- Bus des Femmes
- Artaxe
- Foyer jeunes travailleuses
- Des actions avec le Van Info Femmes

Ces sensibilisations ont connu une forte participation, **132 femmes ont assisté aux ateliers collectifs**. Les thèmes abordés ont suscité un vif intérêt : cyberviolences, consentement auprès des enfants, droits parentaux, conséquences des violences sur les enfants, etc...

Une action de sensibilisation a été menée le 18 décembre 2025 auprès de **100 professionnel·les de la petite enfance de l'UDAF de Paris**, afin de préparer le lancement d'ateliers destinés aux bénéficiaires en 2026. Cette intervention a permis de sensibiliser les professionnel·les au repérage des victimes de violences conjugales, aux conséquences de ces violences sur les enfants accueillis dans les crèches de l'association, ainsi qu'à leurs répercussions sur la parentalité. Les professionnel·les sont désormais en mesure d'orienter les victimes vers les CIDFF de Paris.

LA RECONSTRUCTION PAR LE SPORT

Les violences faites aux femmes ont des conséquences majeures sur leur santé physique et mentale. Les études montrent notamment que les femmes victimes de violences présentent un risque deux fois plus élevé de souffrir de dépression que la population générale.

Conscients de ces enjeux, nous accompagnons les femmes dans leur processus de reconstruction et les aidons à retrouver sécurité et bien-être.

C'est dans cette optique que nous avons développé un projet d'ateliers sportifs, visant à favoriser la reconstruction psychique et physique des femmes, tout en recréant du lien social.

Des séances hebdomadaires ont été mises en place chaque mardi matin, hors vacances scolaires, avec un roulement d'activités sportives adaptées :

- Yoga ;
- Shiatsu ;
- Qi Gong ;
- Gym douce ;
- Self-défense

L'alternance de disciplines douces et complémentaires permet de travailler différents axes essentiels à la reconstruction :

- la reconnexion au corps ;
- la diminution du stress et des tensions ;
- le renforcement physique progressif ;
- le sentiment de sécurité ;
- l'autonomie dans les déplacements ;
- et la création de liens sociaux.



- **26 séances de sport ont été organisées**
- **146 femmes ont participé aux activités**

Les ateliers servent également de temps d'échange informel permettant aux participantes de rompre l'isolement et de recréer du lien social dans un cadre sécurisant.

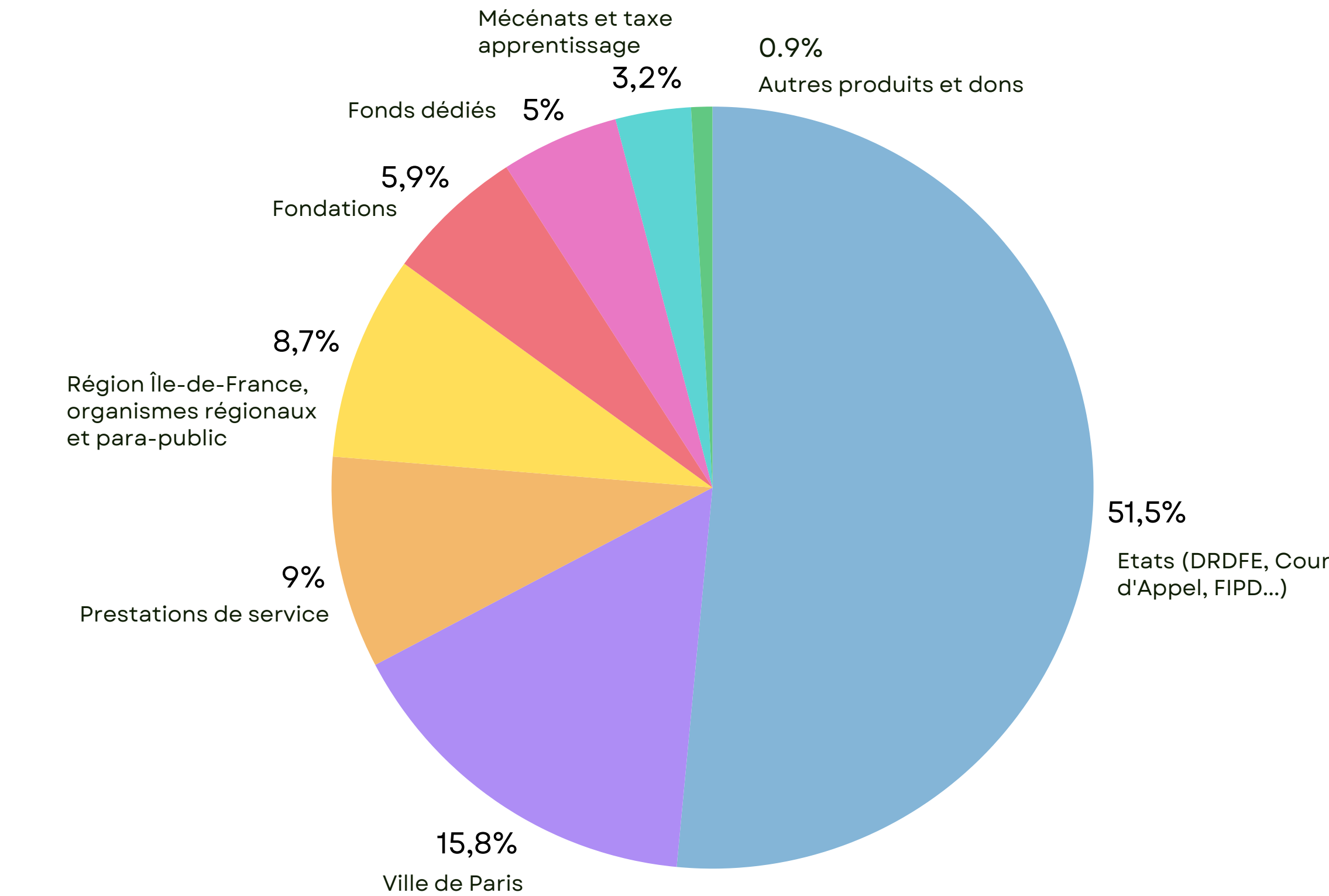
Les premiers retours observés montrent :

- une amélioration du bien-être ressenti par les participantes ;
- un renforcement des interactions sociales entre les femmes ;
- une réappropriation progressive de leur corps et de leurs capacités.

FINANCEMENTS ET DEPENSES

Partie 3

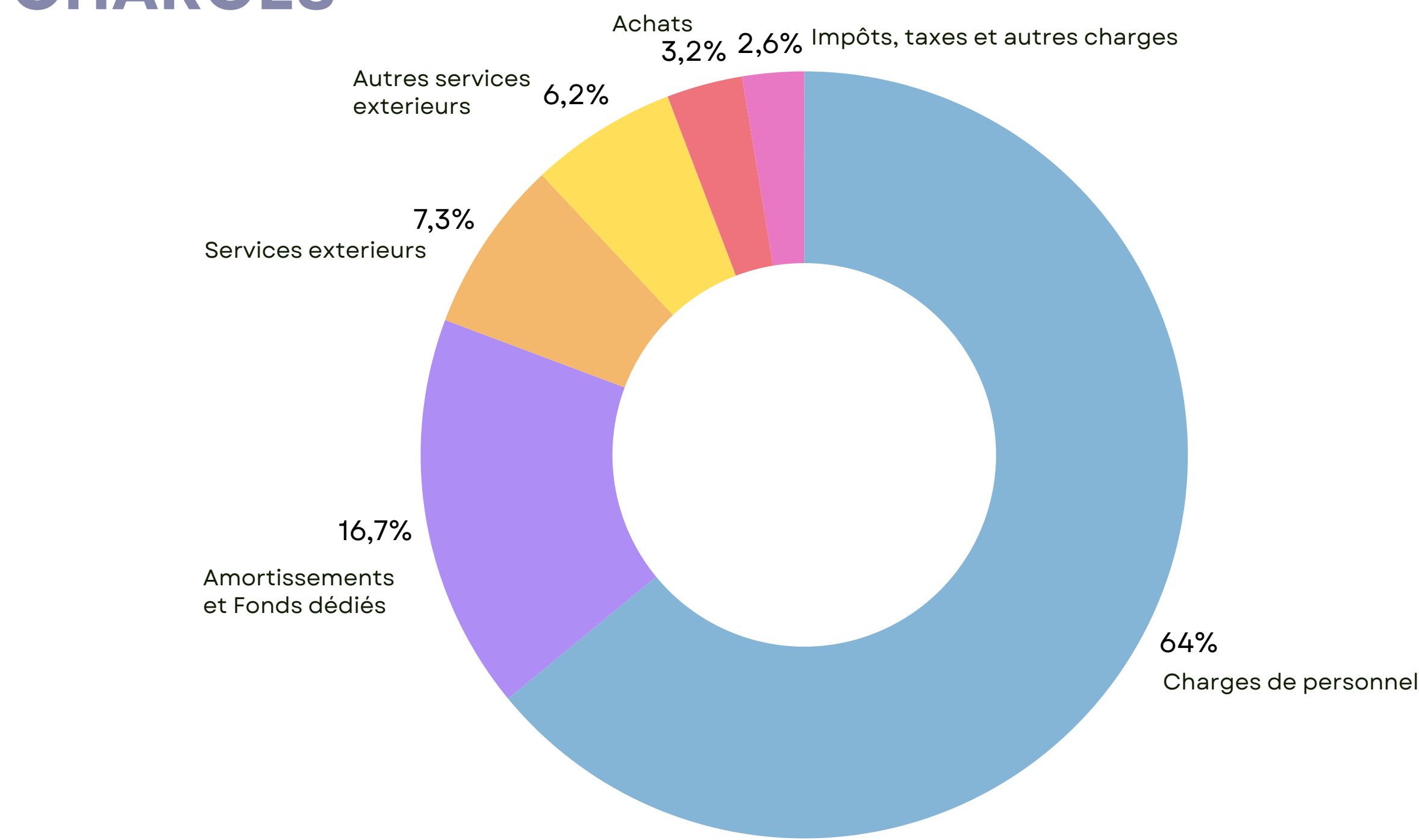
RESSOURCES



ILS NOUS SOUTIENNENT



CHARGES



ACTIONS ECORESPONSABLES

Dans le cadre de ses activités, le CIDFF de Paris intègre progressivement des pratiques écoresponsables dans son fonctionnement quotidien afin de limiter son impact environnemental.

L'association privilégie autant que possible la dématérialisation des documents et des échanges, afin de réduire les impressions papier. Lorsque celles-ci sont nécessaires, elles sont réalisées de manière raisonnée.

Le CIDFF de Paris s'inscrit également dans une démarche de numérique responsable. L'association veille à prolonger la durée de vie de ses équipements informatiques en privilégiant leur maintenance et leur réemploi lorsque cela est possible, et favorise le recyclage des matériels en fin de vie. Les équipes sont sensibilisées aux bonnes pratiques numériques, notamment en matière de stockage raisonné des données, d'utilisation des outils collaboratifs et d'écogestes permettant de limiter l'impact environnemental des usages numériques.

Le CIDFF de Paris veille également à réduire l'utilisation d'objets en plastique à usage unique. Les équipes et les bénéficiaires sont encouragées à utiliser des contenants réutilisables (gourdes, mugs, vaisselle durable) et, lors des réunions ou événements organisés par l'association, le recours à la vaisselle jetable est limité au profit de solutions réutilisables.

L'association met en œuvre le tri des déchets dans ses locaux, notamment pour le papier, les emballages et les autres déchets recyclables, et sensibilise régulièrement les équipes à l'adoption de pratiques responsables au quotidien.

Dans une démarche d'achats responsables et d'économie circulaire, le CIDFF de Paris privilégie, lorsque cela est possible et compatible avec ses besoins, l'acquisition de mobilier et de matériels de bureau de seconde main, ainsi que le réemploi des équipements existants, contribuant ainsi à prolonger leur durée de vie et à limiter la production de déchets.

Enfin, le CIDFF de Paris encourage une mobilité plus durable de ses salarié·es en favorisant l'utilisation des transports en commun et des mobilités douces. L'association prend en charge les abonnements aux transports publics conformément à la réglementation et a mis en place le forfait mobilités durables, afin d'encourager les déplacements à vélo et les autres modes de transport à faible impact environnemental.

À travers l'ensemble de ces actions, le CIDFF de Paris poursuit une démarche d'amélioration continue en matière de responsabilité environnementale, en cohérence avec ses valeurs et ses missions d'intérêt général.

REMERCIEMENTS

Le CIDFF de Paris tient à adresser ses plus sincères remerciements à l'ensemble de ses partenaires **financiers, entreprises mécènes, fondations et donateurs** qui, par leur engagement et leur confiance, contribuent chaque année à la réalisation de nos missions.

Grâce à leur soutien précieux, nous pouvons poursuivre et développer nos actions en faveur de l'accès aux droits, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'accompagnement des personnes confrontées à des situations de discrimination ou de violence, ainsi que de l'insertion sociale et professionnelle des publics que nous accompagnons.

Dans un contexte où les besoins demeurent importants, leur mobilisation constitue un levier essentiel pour garantir la qualité, la continuité et l'innovation de nos interventions sur le territoire parisien.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos financeurs publics, nos partenaires privés, les entreprises engagées à nos côtés ainsi que tous les donateurs qui partagent nos valeurs et contribuent concrètement à renforcer notre impact auprès des personnes accueillies et accompagnées.

Leur confiance renouvelée témoigne de l'importance de notre action collective au service de l'égalité, de l'émancipation et de la cohésion sociale.

À toutes et à tous, nous exprimons notre profonde gratitude.

